



NUMÉRO	SUJET
57-2025	Budget 2026
RESPONSABLE POLITIQUE	
Paul Ménard	

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Conformément à l'article 39 de nos statuts, le Comité de direction soumet à l'approbation du Conseil intercommunal le budget de Région de Nyon pour l'exercice 2026.

Contexte général

Le budget présenté pour l'exercice 2026 est en ligne avec ce qui a été annoncé dans le préavis PR 56-2025 Cotisation. Le montant de la cotisation fixé à CHF 23, tel qu'approvée lors du Conseil intercommunal du 8 octobre dernier, a été intégré dans ce budget.

Le détail de ce budget 2026 est commenté ci-après, rubrique par rubrique. Il a été réalisé en conservant la même vision politique que pour l'exercice 2025 en cours. Le capital de l'association ayant pu être assaini, ce budget a comme objectif de présenter un résultat à l'équilibre en tenant compte des amortissements et attributions au fonds de réserve pour les études à venir afin de garantir une situation financière saine de Région de Nyon dans le futur.

Le résultat présente un excédent de charge de CHF 6865 et dégage une marge d'autofinancement de CHF 146'015 propre au fonctionnement de notre association. Il est à noter que CHF 152'880 sont prévus pour les amortissements et attribution aux réserves, ce qui correspond aux montants annuels envisagés pour les futures dépenses extrabudgétaires.

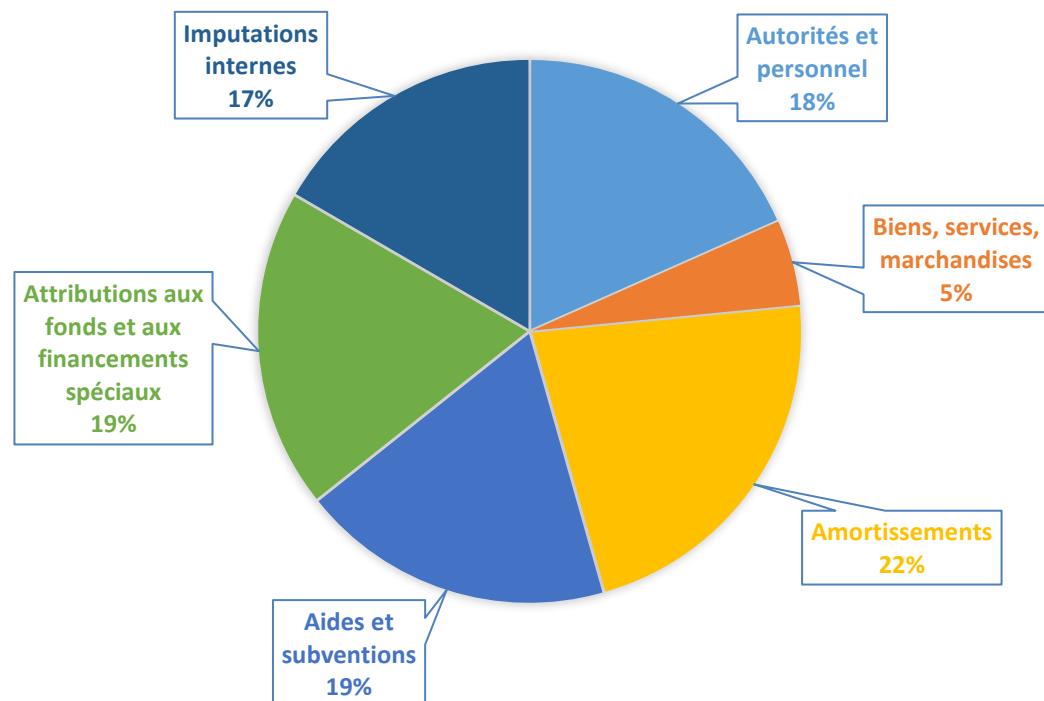
Ce budget est encore présenté au format MCH1 et non pas en MCH2 comme annoncé lors de l'exercice précédent. Notre fiduciaire ayant décidé de ne pas poursuivre ses mandats sous MCH2, il n'a pas été possible de faire la transition dans les délais impartis tout en garantissant une qualité suffisante pour ce changement de modèle comptable.

Commentaires sur le budget 2026

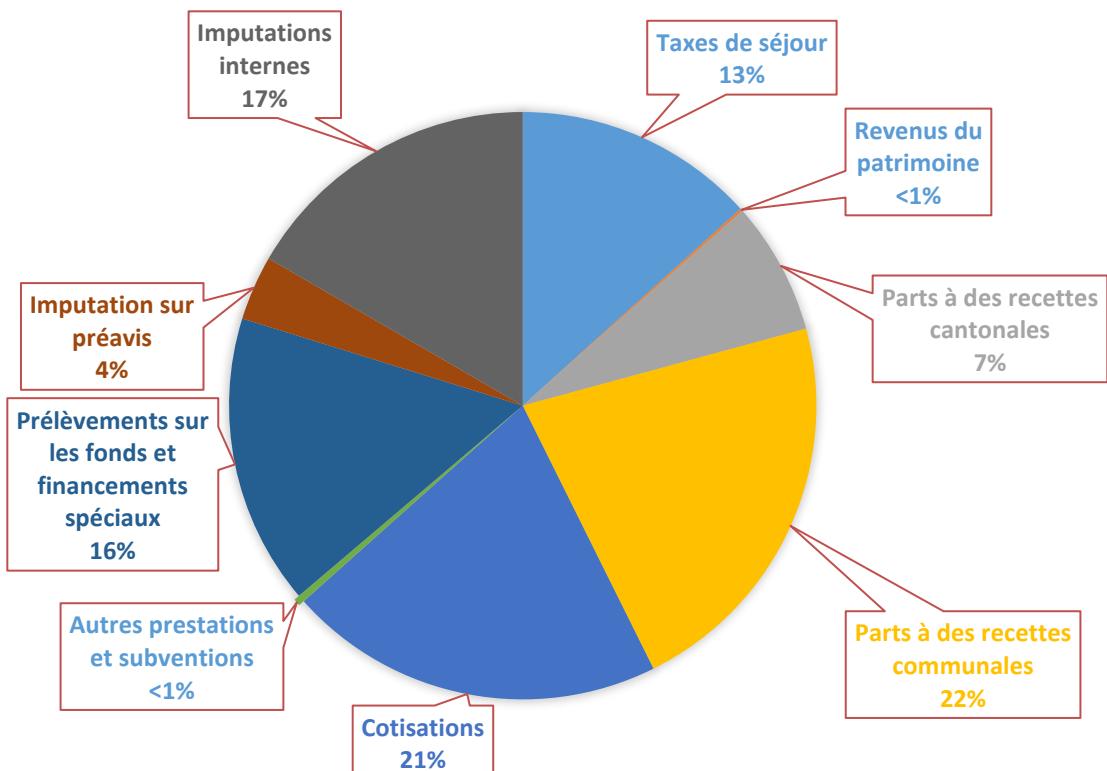
Remarques générales

En préambule, vous trouverez ci-après la répartition des projections par nature sous forme de graphique.

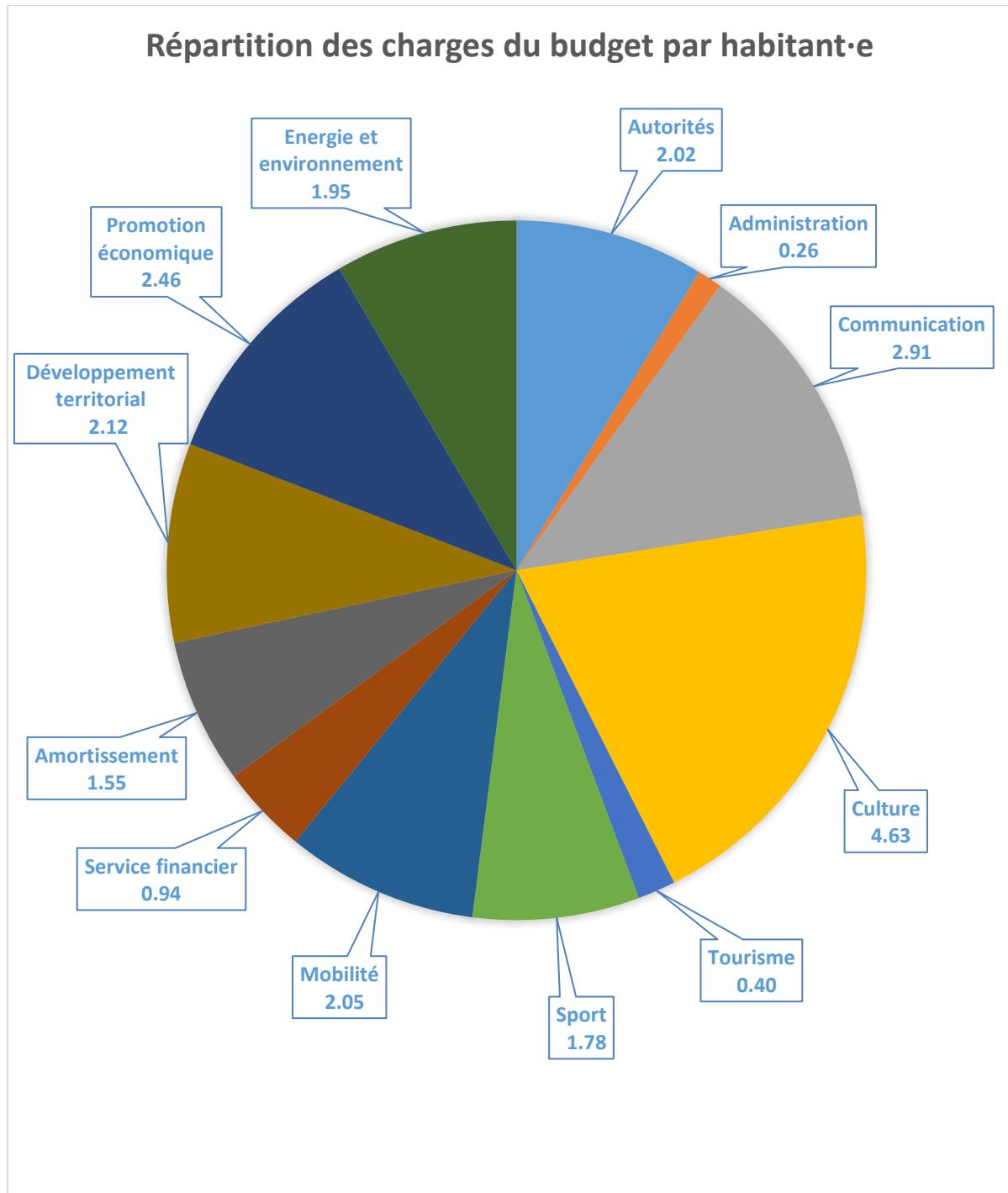
Répartition des charges



Répartition des produits



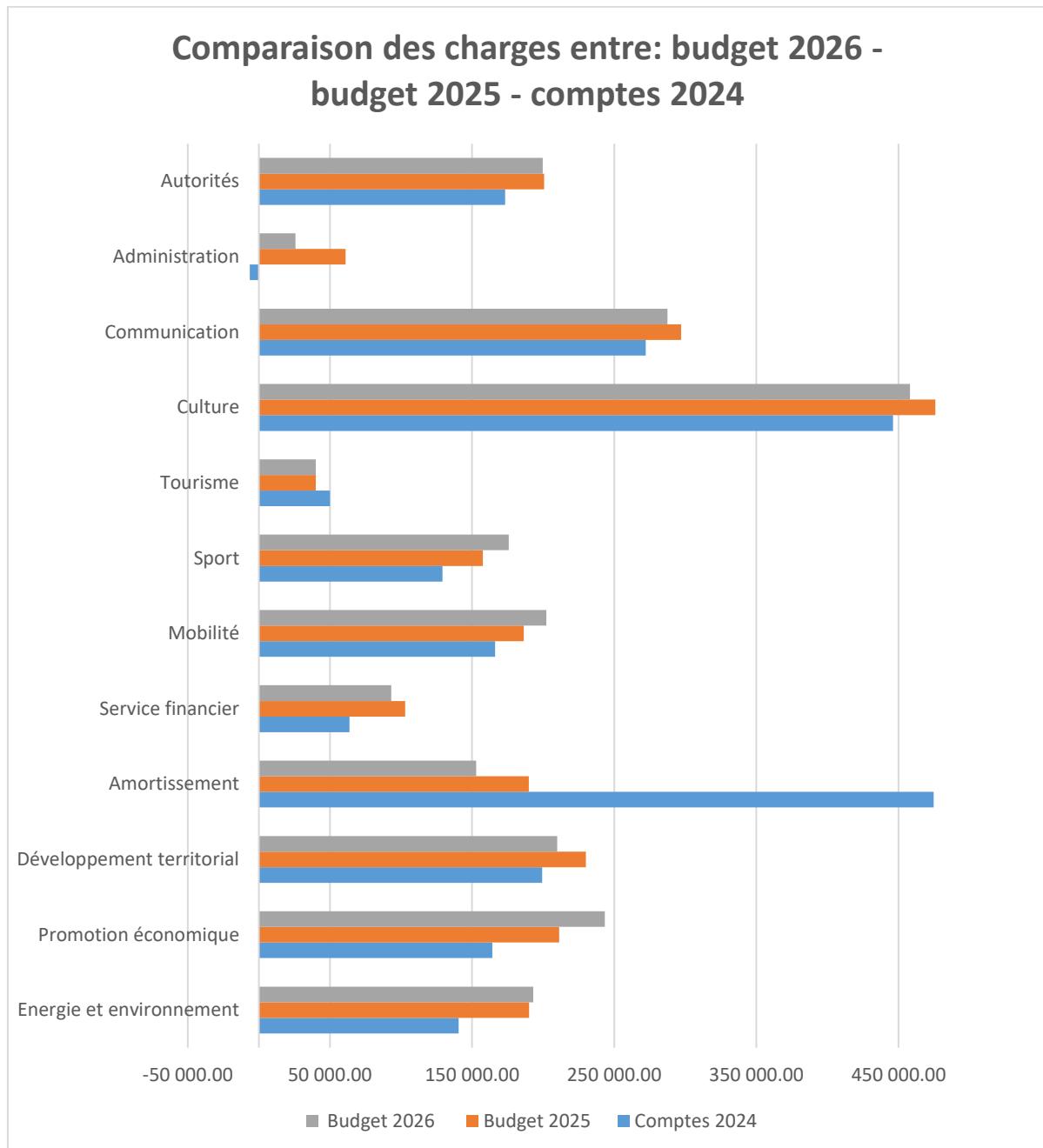
Le graphique ci-dessous montre la répartition de la cotisation par thématique et par habitant·e. Le budget 2026 a été réalisé sur une base d'environ 98'900 personnes, soit une croissance de 2% de la population. Le montant total affecté au budget est égal à CHF 23.07, soit légèrement supérieur aux CHF 23 de la cotisation, ce qui implique un excédent de charge de CHF 6865.



Comme pour les années précédentes, toutes les imputations internes ont été calculées en fonction des taux d'activités effectifs dans chaque dicastère, basées sur un salaire moyen de l'équipe.

Comparaison des charges entre le budget 2026, le budget 2025 et les comptes 2024

Vous trouverez ci-après un graphique explicitant les principales modifications apportées au budget 2026 en comparaison au budget 2025 et aux comptes 2024, ainsi que les explications quant aux variations par rapport à l'exercice précédent.



100 Conseil intercommunal

Le poste 100.3101 est augmenté de CHF 1800, notamment pour prendre en compte la séance supplémentaire du Conseil intercommunal pour la mise en place de la législature 2026-2031

110 Administration

Au poste 110.3650, suppression du montant de la convention avec le conseil des jeunes, celui-ci ayant annoncé sa dissolution.

Le montant de la participation du Canton de Vaud a été adapté à la nouvelle convention signée.

130 Service du personnel et des assurances

L'équipe, qui compte quinze personnes pour un équivalent temps plein de 12,4 personnes, devrait rester stable en 2026. Une marge est prévue afin de renforcer les ressources humaines au niveau des Plans de mobilité interentreprises (PMiE), afin de répondre pleinement aux conditions fixées dans la convention signée avec la DGMR.

150 Affaires culturelles

150.3650 Conventions - Le montant provenant du FRAT n'est plus inscrit dans cette rubrique mais uniquement au tourisme ce qui évite une écriture supplémentaire dans les prélèvements au FRAT.

Le montant pour les soutiens réguliers est en baisse, principalement en raison de l'arrêt de *La Côte Flûte Festival*.

160 Tourisme

Le compte 160.3651.1 a été créé afin de séparer les frais liés à la *Carte Explore* comme demandé par la commission des finances. La participation du Canton aux différentes études financées par le FRAT est directement imputée au compte 160.4510.

170 Sport

La politique de renforcement du soutien au sport continue. Comme annoncé dans les exercices précédents, le CoDir a suivi la demande du Conseil intercommunal d'accroître le soutien au sport et le fait de manière progressive, afin de s'assurer des besoins dans ce domaine.

Il est également à noter que l'arrivée de Chéserex permettra à la Région de soutenir plusieurs manifestations d'envergure qui ont leurs sièges dans cette Commune.

180 Mobilité

De nombreuses études de mobilités actives sont planifiées pour 2026. Une mise à jour du réseau cyclable régional est également prévue dans ce budget. Celle-ci devrait être subventionnée de manière importante par la DGMR.

210 Participations

Le montant de la cotisation est fixé à CHF 23 tel qu'approuvé lors de la séance du 8 octobre dernier.

Une croissance démographique de 2% est prévue dans ce budget. La population prise en compte est d'environ 98'900 personnes, elle tient également compte de l'adhésion de la commune de Chéserex.

230 Amortissements

Les amortissements prévus sont détaillés dans l'annexe 4 à ce préavis.

Il est prévu d'alimenter le *fonds d'études et d'investissements* de CHF 50'000.

820 Promotion économique régionale

Comme annoncé au compte 130, il est prévu de renforcer l'équipe pour le développement des PMiE. Cette mesure permettra de libérer du temps pour la personne en charge de la promotion économique, ce qui a comme effet d'augmenter les imputations internes à ce compte.

Autofinancement

La marge d'autofinancement liée au fonctionnement de Région de Nyon projetée pour 2026 est positive et se monte à CHF 146'015. Cette marge positive permet de dégager les ressources nécessaires afin d'alimenter une réserve pour les investissements futurs.

La marge d'autofinancement globale (annexe 3) de notre association est de CHF 483'235. Comme déjà énoncé dans les exercices antérieurs, celle-ci n'a aucune incidence économique sur le budget de fonctionnement de Région de Nyon car elle est principalement due aux comptes TP, Fonds Mobilité, DISREN et FRAT, qui ne sont pas couverts par les rentrées liées à la cotisation.

Conclusion

Le budget 2026 présenté permet, avec une diminution de la cotisation à CHF 23, de maintenir les activités de la Région tout en préservant des finances équilibrées. Après quelques années d'efforts consentis par les communes membres, les derniers exercices ont permis d'assainir les comptes de l'association tout en garantissant les prestations à nos membres au service de notre population.

Le total des charges en lien avec les activités de Région de Nyon (hors fonds dédiés) se monte à CHF 3'009'365. Celles-ci sont couvertes par les recettes qui s'élèvent à CHF 3'002'500 et se divisent comme suit :

- les cotisations des communes membres pour CHF 2'275'000
- la participation du Canton pour CHF 706'500
- divers revenus pour CHF 21'000

Le résultat présenté affiche un excédent de charges de CHF 6865. La marge d'autofinancement propre au fonctionnement de notre association est de CHF 146'015 et permet de couvrir les amortissements en cours.

Le Comité de direction se réjouit de pouvoir tenir ses engagements pris lors de l'augmentation de la cotisation en 2023. Il continuera à travailler pour conserver la confiance donnée par les communes membres de notre association et poursuivra ses efforts, afin d'améliorer encore l'impact de la Région sur la qualité de vie de nos habitant·es. Avec l'adhésion d'une nouvelle commune dès 2026, le CoDir espère pourvoir convaincre d'autres communes à rejoindre Région de Nyon et sera attentif lors du changement de législature de bien expliquer aux nouveaux élu·es le travail effectué par notre association et l'avantage de tous travailler ensemble.

Annexes

- Budget 2026 par ordre administratif (tableau des comptes)
- Budget 2026 par nature
- Autofinancement 2026 (marge d'autofinancement globale et par source de financement)
- Tableau des amortissements

Décision du Conseil intercommunal

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal :

vu le préavis du Comité de direction 57-2025 relatif au Budget 2026,
ouï le rapport de la Commission des finances,
attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide d'approuver le Budget 2026.

Ainsi délibéré par le Comité de direction dans sa séance du 23 octobre 2025, pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal.

AU NOM DU COMITÉ DE DIRECTION

Frédéric Mani
Président

Boris Mury
Secrétaire général

Budget 2026 par ordre administratif

		BUDGET 2026		BUDGET 2025		COMPTES 2024	
		Charges	Recettes	Charges	Recettes	Charges	Recettes
100	Conseil intercommunal	34 000.00	-	32 000.00	-	32 869.68	-
			34 000.00		32 000.00		32 869.68
100.3001	Rétributions des autorités	6 000.00		6 000.00		8 400.00	
100.3003	Jetons de présence	16 000.00		16 000.00		16 441.25	
100.3030	Assurances sociales	500.00					
100.3063	Frais de représentation	500.00		800.00			
100.3101	Imprimés et fournitures de bureau	11 000.00		9 200.00		8 028.43	
101	Comité de direction	165 750.00	-	168 750.00	-	140 492.99	-
			165 750.00		168 750.00		140 492.99
101.3001	Rétributions des autorités	40 000.00		40 000.00		40 000.00	
101.3002	Jetons de présence	33 750.00		33 750.00		31 650.00	
101.3003	Vacations	62 000.00		62 000.00		45 030.09	
101.3030	Assurances sociales	21 000.00		21 000.00		16 044.85	
101.3062	Frais de déplacements	8 000.00		10 000.00		7 089.85	
101.3063	Frais de représentation	1 000.00		2 000.00		678.20	

Budget 2026 par ordre administratif

		BUDGET 2026		BUDGET 2025		COMPTE 2024	
		Charges	Recettes	Charges	Recettes	Charges	Recettes
110	Administration	320 785.00	295 000.00	336 000.00	275 000.00	288 958.12	295 261.00
			25 785.00		61 000.00		-6 302.88
110.3101	Imprimés et fournitures de bureau	5 500.00		5 500.00		4 665.99	
110.3102	Livres, journaux, documentation et frais d'annonces	2 900.00		2 900.00		2 699.50	
110.3111	Achats de mobilier, machines et équipements techniques de bureau	7 500.00		7 400.00		3 990.20	
110.3113	Informatique (contrats & licences)	24 000.00		23 300.00		11 176.95	
110.3130	Autres fournitures et marchandises	2 000.00		2 000.00		1 437.27	
110.3151	Entretien de mobilier, machines et équipements techniques de bureau	3 200.00		2 200.00		1 905.50	
110.3161	Loyer	128 160.00		128 160.00		128 160.00	
110.3162	Locaux charges accessoires et entretien	16 500.00		16 400.00		17 188.30	
110.3163	Locations de mobilier, de machines et d'équipements techniques de bureau	4 440.00		4 440.00		4 436.40	
110.3181	Frais de port	4 200.00		4 100.00		4 139.90	
110.3182	Frais de téléphone	4 800.00		4 600.00		2 920.05	
110.3185	Honoraires et frais d'expertises	3 000.00		3 000.00		1 066.00	
110.3186	Primes d'assurances de tiers, choses et RC	4 500.00		4 500.00		3 438.95	
110.3190	Participations et cotisations à des associations	400.00		400.00		400.00	
110.3650	Conventions	-		8 000.00			
110.3901	Imputations internes de frais de personnel	109 685.00		119 100.00		101 333.11	
110.4510	Participations du canton		295 000.00		275 000.00		295 261.00
120	Communication et Monitoring (anciennement "Soutiens")	287 500.00	-	297 100.00	-	272 253.49	-
			287 500.00		297 100.00		272 253.49
120.3187	Internet	20 000.00		18 000.00		8 745.85	
120.3184	Communication	72 000.00		74 500.00		72 361.34	
120.3189	Frais Monitoring	6 000.00		6 000.00		4 146.30	
120.3901	Imputations internes de frais de personnel	189 500.00		198 600.00		187 000.00	

Budget 2026 par ordre administratif

		BUDGET 2026		BUDGET 2025		COMPTES 2024	
		Charges	Recettes	Charges	Recettes	Charges	Recettes
130	Service du personnel et des assurances	1 825 000.00	1 825 000.00	1 782 300.00	1 782 300.00	1 665 408.91	1 665 408.91
130.3011	Traitements du personnel	1 475 000.00		1 440 000.00		1 357 408.45	
130.3030	Assurances sociales	138 800.00		135 500.00		126 298.59	
130.3040	Caisse de pensions et de prévoyance	141 400.00		138 000.00		130 035.20	
130.3050	Assurances accidents et maladie	38 500.00		37 500.00		31 042.85	
130.3062	Frais de déplacements	12 000.00		12 500.00		9 910.60	
130.3063	Frais de représentation	1 800.00		1 800.00		1 388.85	
130.3091	Frais pour la formation professionnelle du personnel	6 500.00		6 000.00		3 018.80	
130.3092	Frais de recherche de personnel	3 000.00		3 000.00		4 064.55	
130.3093	Frais sanitaires concernant le personnel	6 000.00		6 000.00		2 241.02	
130.3094	Autres charges du personnel	2 000.00		2 000.00			
130.4360	Remboursements de traitements et charges sociales					11 969.80	
130.4901	Imputations internes de frais de personnel		1 825 000.00		1 782 300.00		1 653 439.11
140	DISREN	3 126 115.00	3 126 115.00	3 166 865.00	3 166 865.00	1 960 414.10	1 960 414.10
140.3315	Amortissements	1 600 000.00		1 200 000.00		738 056.74	
140.3811	Attribution Fonds	1 500 000.00		1 950 000.00		1 158 901.36	
140.3901	Imputations internes de frais de personnel	26 115.00		16 865.00		63 456.00	
140.4520	Participations de communes		1 500 000.00		1 950 000.00		1 960 414.10
140.4521	Imputation salaires sur préavis		26 115.00		16 865.00		
140.4802	Prélèvements sur le fonds DISREN		1 600 000.00		1 200 000.00		

Budget 2026 par ordre administratif

		BUDGET 2026		BUDGET 2025		COMPTES 2024	
		Charges	Recettes	Charges	Recettes	Charges	Recettes
150	Affaires culturelles	458 100.00	-	586 000.00	110 000.00	556 262.90	110 000.00
150.3170	Frais de réceptions et de manifestations	9 200.00	458 100.00	8 800.00		7 162.90	
150.3185	Honoraires et frais d'expertises	3 000.00		5 000.00			
150.3650	Conventions	190 000.00		310 000.00		310 000.00	
150.3651	Soutiens réguliers	85 000.00		95 000.00		95 000.00	
150.3652	Soutiens ponctuels	70 000.00		70 000.00		56 500.00	
150.3901	Imputations internes de frais de personnel	100 900.00		97 200.00		87 600.00	
150.4813	Prélèvement au fonds FRAT			110 000.00			110 000.00
160	Tourisme	1 724 720.00	1 684 720.00	1 882 800.00	1 842 800.00	1 345 632.32	1 295 632.32
160.3170	Frais de réceptions et de manifestations	1 000.00	40 000.00	500.00		298.10	
160.3185	Honoraires et frais d'expertises	10 000.00					
160.3316	Amortissement	50 000.00		50 000.00		50 000.00	
160.3650	Conventions	620 000.00		490 000.00		587 441.31	
160.3651	Soutiens réguliers	110 000.00		110 000.00		180 000.00	
160.3651.1	Carte Explore	250 000.00					
160.3652	Soutiens ponctuels	440 000.00		467 800.00		300 874.42	
160.3803	Attributions au fonds FRAT	129 220.00		650 000.00		112 518.49	
160.3901	Imputations internes de frais de personnel	114 500.00		114 500.00		114 500.00	
160.4250	Intérêts actifs	4 220.00		10 000.00		6 249.70	
160.4300	Taxe de séjour		1 460 000.00	1 150 000.00		1 174 032.63	
160.4300.1	Taxe de séjour années précédentes						849.99
160.4360	Participation de tiers	10 000.00		10 000.00			
160.4361	Part des salaires au préavis	114 500.00		114 500.00		114 500.00	
160.4510	Participations du canton	96 000.00					
160.4813	Prélèvements au fonds FRAT			558 300.00			

Budget 2026 par ordre administratif

		BUDGET 2026		BUDGET 2025		COMPTES 2024	
		Charges	Recettes	Charges	Recettes	Charges	Recettes
170	Sports	175 900.00	-	182 540.00	25 000.00	154 144.07	25 000.00
170.3170	Frais de réceptions et de manifestations	14 000.00	175 900.00	13 340.00		16 018.05	
170.3185	Honoraires et frais d'expertises	3 000.00		5 000.00		610.00	
170.3650	Conventions	10 000.00		10 000.00			
170.3651	Soutiens réguliers	11 000.00		33 000.00		42 500.00	
170.3652	Soutiens ponctuels	65 000.00		50 000.00		28 016.02	
170.3901	Imputations internes de frais de personnel	72 900.00		71 200.00		67 000.00	
170.4803	Prélèvements sur fonds FRAT				25 000.00		25 000.00
180	Mobilité	308 800.00	106 500.00	243 935.00	57 500.00	225 051.54	58 875.03
180.3185	Honoraires et frais d'expertises	75 300.00		40 500.00		28 007.45	
180.3190	Cotisations et participations	9 000.00		9 000.00		9 000.00	
180.3193	Cotisations et participations						
180.3650	Conventions						
180.3651	Soutiens réguliers	35 000.00		37 000.00		63 794.09	
180.3901	Imputations internes de frais de personnel	189 500.00		157 435.00		124 250.00	
180.4360	Participation de tiers		106 500.00				
180.4510	Participations du canton				57 500.00		52 500.00
180.4520	Participations de communes						6 375.03
190	Transports publics	225 000.00	225 000.00	931 600.00	931 600.00	1 245 104.22	1 245 104.22
190.3315	Amortissements préavis	155 000.00		847 600.00		-168 286.18	
190.3813	Attribution au fonds					1 315 390.40	
190.3901	Imputations internes de frais de personnel	70 000.00		84 000.00		98 000.00	
190.4361	Part salaire sur Préavis		70 000.00		84 000.00		98 000.00
190.4520	Participations de communes						1 147 104.22
190.4812	Prélèvement fonds		155 000.00		847 600.00		

Budget 2026 par ordre administratif

		BUDGET 2026		BUDGET 2025		COMPTE 2024	
		Charges	Recettes	Charges	Recettes	Charges	Recettes
191	Fonds mobilité	1 113 000.00	1 113 000.00	1 097 635.00	1 097 635.00	985 635.00	985 635.00
191.3315	Amortissements préavis	520 000.00		405 000.00		125 282.05	
191.3804	Attributions au fonds mobilité	413 000.00		526 635.00		761 352.95	
191.3901	Imputations internes de frais de personnel	180 000.00		166 000.00		99 000.00	
191.4361	Part salaire sur Préavis		180 000.00		166 000.00		99 000.00
191.4520	Participations de communes		900 000.00		898 635.00		886 635.00
191.4650	Participations de tiers		33 000.00		33 000.00		
191.4812	Prélèvement au fonds						
210	Participations	-	2 275 000.00	-	2 380 000.00	-	2 379 400.00
			-2 275 000.00		-2 380 000.00		-2 379 400.00
210.4520	Cotisations des communes		2 275 000.00		2 380 000.00		2 379 400.00
220	Service financier	104 200.00	11 000.00	122 900.00	20 000.00	90 610.75	26 860.62
			93 200.00		102 900.00		63 750.13
220.3181	Frais financiers	2 000.00		2 000.00		1 086.22	
220.3184	Frais de contentieux et de poursuites					261.10	
220.3185	Honoraires et frais d'expertises	25 000.00		25 000.00		11 003.10	
220.3210	Intérêts passifs						760.33
220.3300	Pertes sur débiteurs						77 500.00
220.3901	Imputations internes de frais de personnel	77 200.00		95 900.00			
220.4220	Revenus des capitaux du patrimoine financier		10 000.00		10 000.00		
220.4250	Intérêts actifs		1 000.00		10 000.00		26 736.12
220.4356	Frais de rappel						124.50
230	Amortissements, attribution aux réserves	152 880.00	-	190 000.00	-	474 773.00	-
			152 880.00		190 000.00		474 773.00
230.3316	Amortissements d'autres dépenses	102 880.00		190 000.00		274 773.00	
230.3801	Attributions au fonds d'études et d'investissements	50 000.00				200 000.00	

Budget 2026 par ordre administratif

		BUDGET 2026		BUDGET 2025		COMPTE 2024	
		Charges	Recettes	Charges	Recettes	Charges	Recettes
420	Développement territorial	304 950.00	95 000.00	335 150.00	105 000.00	299 984.87	100 619.20
			209 950.00		230 150.00		199 365.67
420.3185	Honoraires et frais d'expertises	29 000.00		52 000.00		30 686.87	
420.3190	Cotisations et participations	9 250.00		9 250.00		8 798.00	
420.3901	Imputations internes de frais de personnel	266 700.00		273 900.00		260 500.00	
420.4510	Participations du canton		95 000.00		105 000.00		99 373.90
420.4520	Participations des communes						1 245.30
820	Promotion économique régionale	413 500.00	170 000.00	381 200.00	170 000.00	343 668.31	179 465.00
			243 500.00		211 200.00		164 203.31
820.3170	Frais de réceptions et de manifestations	6 000.00		8 000.00		1 152.40	
820.3185	Honoraires et frais d'expertises	5 000.00		8 000.00		2 675.41	
820.3190	Cotisations et participations	3 000.00		3 000.00		3 200.00	
820.3650	Conventions	72 000.00		72 000.00		64 930.00	
820.3651	Soutiens réguliers						
820.3652	Soutiens ponctuels	30 000.00		30 000.00		17 910.50	
820.3901	Imputations internes de frais de personnel	297 500.00		260 200.00		253 800.00	
820.4510	Participations du canton		170 000.00		170 000.00		179 465.00
830	Energie et environnement	233 000.00	40 000.00	227 700.00	37 500.00	178 013.13	37 500.00
			193 000.00		190 200.00		140 513.13
830.3170	Frais de réceptions et de manifestations	3 000.00		2 800.00		1 513.70	
830.3185	Honoraires et frais d'expertises	25 500.00		23 500.00		12 944.68	
830.3190	Cotisations et participations	9 000.00		9 000.00		9 000.00	
830.3651	Soutiens réguliers	50 000.00		50 000.00		29 892.75	
830.3652	Soutiens ponctuels	15 000.00		15 000.00		5 162.00	
830.3901	Imputations internes de frais de personnel	130 500.00		127 400.00		119 500.00	
830.4361	Remboursement de traitement et charges sociales						
830.4510	Participations du canton		40 000.00		37 500.00		37 500.00
Total général		10 973 200.00	10 966 335.00	11 964 475.00	12 001 200.00	10 259 277.40	10 365 175.40
Résultat - Benifice / Perte			-6 865.00		36 725.00		105 898.00

Budget 2026 par natures

		BUDGET 2026		BUDGET 2025		COMPTES 2024	
		Charges	Recettes	Charges	Recettes	Charges	Recettes
30	Autorités et personnel	2 013 750.00		1 973 850.00		1 830 743.15	
31	Biens, services, marchandises	561 350.00		541 290.00		424 324.91	
32	Intérêts passifs			-		-	
33	Amortissements	2 427 880.00		2 692 600.00		1 020 585.94	
36	Aides et subventions	2 053 000.00		1 847 800.00		1 782 021.09	
38	Attributions aux fonds et aux financements spéciaux	2 092 220.00		3 126 635.00		3 548 163.20	
39	Imputations internes	1 825 000.00		1 782 300.00		1 653 439.11	
40	Cotisations					1 174 032.63	
42	Revenus du patrimoine		15 220.00		30 000.00		32 985.82
43	Taxes, émoluments, produits des ventes		1 834 500.00		1 524 500.00		324 444.29
45	Participation et remboursement de collectivités publiques		5 503 615.00		5 890 500.00		7 045 273.55
46	Autres prestations et subventions		33 000.00		33 000.00		
48	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		1 755 000.00		2 740 900.00		135 000.00
49	Imputations internes		1 825 000.00		1 782 300.00		1 653 439.11
Total général		10 973 200.00	10 966 335.00	11 964 475.00	12 001 200.00	10 259 277.40	10 365 175.40
Résultat - Bénéfice / Perte		-6 865.00		36 725.00		105 898.00	

Autofinancement 2026

	BUDGET 2026	BUDGET 2025	COMPTES 2024
Résultat - Bénéfice / Perte	-6 865.00	36 725.00	105 898.00
Amortissements	152 880.00	240 000.00	274 773.00
Attributions aux fonds et aux financements spéciaux	2 092 220.00	3 126 635.00	3 573 163.20
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-1 755 000.00	-2 740 900.00	
Autofinancement	483 235.00	662 460.00	3 953 834.20
Dont:			
Fonctionnement	146 015.00	276 725.00	380 671.00
DISREN	-100 000.00	750 000.00	1 158 901.36
FRET	129 220.00	-43 300.00	137 518.49
TP	-155 000.00	-847 600.00	2 076 743.35
Fonds Mobilité	463 000.00	526 635.00	200 000.00
	483 235.00	662 460.00	3 953 834.20

Amortissements 2026

	Montant	Etat Préavis	Situation Préavis	Prév. Situation		Prév. Situation						Préavis clôturé CHF	Montants amortis ->31.12.2025						
				Préavis	31.12.2024	Préavis	31.12.2025	2025	Préavis	Amort.	2026	Amort.	2027	Amort.	2028	Amort.	2029	Amort.	2030
<i>Préavis en cours/clôturés</i>																			
9141.163	63-2016	OQE Cœur de la Côte	135 000	clôturé	54 000	54 000.00	27 000.00	27 000	27 000	-	-	-	-	-	-	-	-	133 978.80	106 978.00
9141.164	64-2016	Corridor biologique Lac pied du Jura	165 000	clôturé	43 000	43 000.00	21 500.00	21 500	21 500	-	-	-	-	-	-	-	-	107 200.52	85 700.52
9142.156	56-2020	Étude planification parkings échange distric de Nyon	80 000	clôturé	16 000	16 000.00	16 000.00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	39 840.95	39 840.95
9142.159	59-2020	Établissement système gestion de zones d'activité (SGZA)	200 000	ouvert	48 688	50 732.00	40 000.00	10 732	10 732	-	-	-	-	-	-	-	-	50 732.00	40 000.00
9142.163	63-2021	Acquisition système de vote électronique	19 000	clôturé	3 800	3 800.00	3 800.00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	19 000.00	19 000.00
9142.314	14-2022	Stratégie en matière d'archivage	25 000	ouvert	-	25 000.00	-	25 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	-	-	-	-	60 000.00	60 000.00
9142.334	34-2024	Projet d'agglomération 5	120 000	ouvert	-9 685	90 000.00	30 000.00	60 000	30 000	30 000	30 000	-	-	-	-	-	-	43 240.00	17 296.00
9142.336	36-2024	Renouvellement stratégie régional 2025-2029	43 240	clôturé	34 592	34 592.00	8 648.00	25 944	8 648	8 648	8 648	8 648	-	-	-	-	-	43 240.00	17 296.00
230.3316	Amortissements Finances					146 948		102 880	43 648	13 648	5 000	5 000							
9139.150	10-2022	2ème programme Tourisme de nature	262 500	ouvert	-22 380.07	50 000.00	50 000.00	-	50 000	25 000	-	-	-	-	-	-	-	187 500.00	
160.3316	Amortissements Tourisme					50 000		50 000	25 000	-	-	-							
Total amortissements						196 948		152 880	68 648	13 648	5 000	5 000							



NUMÉRO	SUJET
58-2025	Demande de crédit de CHF 280'000 pour soutenir les activités du Casino-Théâtre de Rolle durant la période 2026-2029
	RESPONSABLE POLITIQUE
	Valérie Jeanrenaud

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La convention quadriennale 2022-2025 engageant l'association du Casino-Théâtre de Rolle, la Commune de Rolle, le Canton de Vaud et Région de Nyon arrivant à terme, le présent préavis propose de reconduire ce partenariat par le biais d'une nouvelle convention quadriennale pour la période 2026-2029 et d'en fixer les termes financiers.

Contexte / Enjeux

Depuis l'entrée en vigueur des statuts de l'association de communes en 2016, Région de Nyon s'est engagée à jouer un rôle central dans la définition et la mise en œuvre d'une politique culturelle régionale (art. 5). Cette politique, initiée en 2012, a permis de structurer un écosystème culturel dynamique, renforçant le tissu artistique local, enrichissant l'offre culturelle et augmentant la visibilité et l'impact des institutions majeures du territoire.

Les institutions conventionnées, telles que le Casino-Théâtre de Rolle, Visions du Réel, l'Usine à Gaz et le far°, jouent un rôle stratégique à la fois sur le plan culturel et touristique. Elles soutiennent la création artistique professionnelle, favorisent la diffusion des œuvres et développent des actions de médiation pour rendre la culture accessible à toutes et tous. Au-delà de leur rôle artistique, elles participent activement à la dynamique économique et touristique de la région : chaque événement génère des retombées pour le secteur hôtelier, la restauration, le commerce local et contribue à l'attractivité globale du territoire. Cette double fonction, culturelle et touristique, justifie le soutien combiné de Région de Nyon et du Fonds régional d'aide au tourisme (FRAT), dans un cadre coordonné garantissant la cohérence entre missions culturelles et développement économique régional.

La politique culturelle de Région de Nyon

En 2025, la nouvelle politique culturelle a été adoptée. Elle se concentre autour de trois priorités structurantes :

- **Un soutien renforcé à la diversité artistique** : encourager et soutenir le développement artistique dans la région, en appuyant les projets des artistes, en accompagnant les institutions culturelles et en promouvant une diversité artistique couvrant tous les domaines.

- **Une meilleure accessibilité pour les publics** : Favoriser un milieu culturel diversifié, inclusif et accessible, en garantissant un accès équitable à une offre culturelle variée et en soutenant des actions concrètes pour rendre la culture plus ouverte.
- **Une valorisation accrue du patrimoine historique** : Consolider l'identité régionale par l'art et la culture, en soutenant des projets qui contribuent au rayonnement du district de Nyon et en valorisant le patrimoine régional à travers des initiatives culturelles.

Les institutions bénéficiant de conventions pluriannuelles répondent particulièrement aux deux premiers axes. Elles assurent la continuité et la qualité de l'offre culturelle et contribuent également au rayonnement du territoire.

La culture comme vecteur touristique

Le soutien apporté au Casino-Théâtre de Rolle, comme à l'ensemble des institutions sous convention, s'explique également par leur contribution avérée à la chaîne de valeur économique et touristique : chaque événement participe à la dynamique régionale, en générant des retombées pour le secteur hôtelier, la restauration, les commerces et, de façon générale, pour l'attractivité de la région. Cette dimension justifie l'implication du Fonds régional d'aide au tourisme (FRAT) aux côtés du budget culturel ordinaire. La participation du FRAT est soumise à l'analyse de la Commission du tourisme.

Le Casino-Théâtre de Rolle

Depuis 2011, le Casino-Théâtre de Rolle s'est forgé une identité forte sous une direction professionnelle. Soutenu par la Région depuis 2013 et par le Canton depuis 2017, il est aujourd'hui co-dirigé par Lucie Rausis et Mali Van Valenberg, deux artistes issues de la scène romande. Membre actif des réseaux culturels vaudois et romands, le Casino-Théâtre agit dans le cadre de conventions quadripartites avec la Commune de Rolle, Région de Nyon et l'État de Vaud.

Situé au bord du Léman, le théâtre offre une salle de 220 places avec un foyer-bar convivial. Sa programmation pluridisciplinaire inclut théâtre, musique, arts de la rue, cirque, humour et spectacles jeune public, avec environ cinquante représentations annuelles et cinq créations coproduites. Il propose également environ une centaine de jours de résidences artistiques par saison, soutenant ainsi la création et l'émergence des artistes.

Il veille à garantir des conditions de travail professionnelles aux artistes et technicien·nes et s'engage pour l'accessibilité via des partenariats scolaires, des actions de médiation, des politiques tarifaires inclusives et la participation au PassCulture vaudois.

Le Casino-Théâtre se distingue par son ancrage territorial fort, soutenu par un vaste réseau de partenaires, lui permet de jouer un rôle clé dans le rayonnement culturel sur l'arc lémanique.

Bilan de la convention 2022-2025

La période 2022-2025 représente une phase de transition importante pour le Casino-Théâtre de Rolle, marquée par la prise de fonction de la nouvelle co-direction en janvier 2022. Durant cette période, encore marquée par les changements liés à la crise du Covid, le Casino a consolidé sa place centrale dans la vie culturelle régionale :

- **Programmation** : entre 19 et 21 spectacles distincts par saison, parmi lesquels cinq créations coproduites favorisant la visibilité et l'émergence des compagnies vaudoises et régionales. Chaque spectacle étant joué plusieurs fois, la saison 2024-2025 a totalisé 54 représentations.

- **Événements phares** : le Bitume Festival (arts de la rue, 2023) a attiré plus de 3000 spectatrices et spectateurs sur deux jours. Les concerts des Terrasses du Casino et la Fête de la Danse ont renforcé l'ancrage territorial et la visibilité.
- **Médiation et jeunes publics** : les partenariats scolaires se sont renforcés (entre 793 et 1157 élèves par an) à travers les représentations scolaires et les dossiers pédagogiques. Le projet « Côte à Côte », mené avec le Théâtre Grand-Champ (Gland) et l'Usine à Gaz (Nyon), a favorisé la circulation des publics via la création d'un Abonnement jeunes (18-30 ans) et du « Culture Trip ». L'accessibilité a été renforcée par des collaborations avec l'association Écoute Voir, des politiques tarifaires inclusives et la participation au PassCulture vaudois.
- **Fréquentation** : record historique de 8700 spectatrices et spectateurs pour la saison 2024-2025.

Ces succès ont mis en lumière des besoins de renforcement structurel, notamment l'augmentation de l'effectif administratif prévue dès 2026 pour soutenir la croissance des activités, la montée en puissance des coproductions et le développement constant des publics.

Objet de l'action proposée

Convention quadripartite 2026-2029

La convention quadripartite fixe le cadre d'octroi du soutien validé par le présent préavis. La convention décrit le projet artistique de l'institution et ses objectifs, et comprend en annexe un budget prévisionnel, ainsi que des indicateurs d'évaluation. Après chaque année ou saison, l'association fournit un rapport d'activités ainsi que les comptes pour une évaluation annuelle.

Projet pour la période 2026-2029

Le Casino-Théâtre de Rolle souhaite poursuivre et développer son projet artistique autour de trois axes principaux :

1. Renforcement du soutien à la création et de la visibilité régionale

L'institution souhaite intensifier son accompagnement des compagnies en offrant des temps de plateau conséquents (2 à 5 semaines), un appui administratif, une prise en charge de la communication et une part accrue de coproduction financière, afin de répondre aux exigences de la CORODIS (Commission romande de diffusion des spectacles) et Label+ (dispositif annuel d'encouragement à la coproduction) en termes de rémunération¹. Les créations seront développées en partenariat avec plusieurs théâtres coproducteurs, favorisant la circulation des spectacles et la pérennité du travail des artistes.

Un spectacle en création génère souvent une forte visibilité médiatique ; en soignant cet accompagnement, tant humain que financier, le théâtre contribue non seulement à mettre en lumière les artistes, mais aussi à faire rayonner l'institution et l'ensemble de la région.

2. Développement de la médiation

De nouvelles actions de médiation sont envisagées pour renforcer la relation entre les publics et les œuvres : rencontres thématiques avec des intervenant·es externes, collaborations accrues avec les écoles et mise en place d'ateliers en classe pour prolonger l'expérience artistique.

3. Valorisation de l'espace bar et foyer

Le théâtre souhaite faire de son foyer un véritable lieu de convivialité et de rencontres. Le

¹ Ces deux dispositifs visent à améliorer les conditions de travail de la création et des productions scéniques romandes. Ils prennent en compte les recommandations salariales des syndicats tout en adaptant ces considérations aux réalités spécifiques des arts de la scène.

développement de l'offre (produits régionaux, accueil renforcé) nécessiterait l'engagement d'une personne dédiée à la gestion du bar et à la coordination des bénévoles, afin d'en faire une vitrine locale et un espace vivant pour le public.

Ces orientations s'inscrivent dans la continuité de l'identité du Casino-Théâtre tout en marquant une évolution significative : renforcer son rôle de lieu de création, de médiation culturelle et de rayonnement régional.

Financement

Budget

Le budget du Casino-Théâtre de Rolle est le suivant :

	2025	2026	2027	2028	2029
Budget	660'950	742'450	753'450	772'950	781'500

L'augmentation du budget comprend une augmentation des fonds propres, mais également des augmentations de subventions du Canton, de la Commune et de la Loterie Romande.

Financement des partenaires

Soutien en CHF	2025	2026	2027	2028	2029
Commune de Rolle (prestations en nature et entretien) ²	212'950	212'950	212'950	212'950	212'950
Commune de Rolle (subvention à l'association)	140'000	160'000	160'000	160'000	160'000
Canton de Vaud	45'000	70'000	70'000	70'000	70'000
Région de Nyon	70'000	70'000	70'000	70'000	70'000

Commune de Rolle

Le financement provenant de la Ville de Rolle est composé comme suit :

- La subvention communale à l'association du Casino-Théâtre (CHF 160'000)
- Un montant de prestations en nature : contribution à l'achat de matériel d'exploitation (CHF 35'000) ; charges de fonctionnement (entretien et nettoyage, électricité, eau, chauffage, téléphone, internet assurance bâtiment et RC) ; salaire des techniciens (fixes et auxiliaires)
- Par ailleurs, la Commune, propriétaire du lieu et de ses annexes, assume tous les frais liés à l'entretien du bâtiment, du mobilier et des infrastructures externes

Canton de Vaud

Par suite des discussions entre le Casino et le Canton, ce dernier a confirmé sa volonté de porter sa participation annuelle à CHF 70'000 (contre CHF 45'000 actuellement). Cette augmentation reste à être confirmée après le vote du budget 2026 par le Grand Conseil au mois de décembre. Par ailleurs, sa participation ne cesse d'augmenter puisqu'elle est passée de CHF 15'000 pour la première convention (2017-2021), à CHF 45'000 pour la deuxième (2022-2025), démontrant l'aspect suprarégional du théâtre.

² Le montant définitif doit être finalisé ultérieurement par la Commune

Financement de la Région

Montants en CHF attribués dans le cadre de la convention	2025	2026	2027	2028	2029
Budget culture, conventions (150.3650)	40'000	40'000	40'000	40'000	40'000
Participation FRAT	30'000	30'000	30'000	30'000	30'000
Total	70'000	70'000	70'000	70'000	70'000

Contribution par le budget culture

Le montant attribué par Région de Nyon est similaire à celui de 2025, sur toute la durée de la convention. Le montant attribué n'a pas changé depuis 2018.

Contribution par le FRAT

Lors de la séance du 28 octobre, la Commission du tourisme s'est prononcée favorablement sur la contribution du fonds FRAT pour un montant annuel de CHF 30'000 pour les années 2025-2028.

Communication

Une communication sera préparée pour valoriser le soutien de Région de Nyon au Casino-Théâtre de Rolle.

Conclusion

Le Casino-Théâtre de Rolle joue un rôle central dans la vie culturelle du district et contribue à son rayonnement suprarégional. Par son action artistique, ses coproductions et ses projets de médiation, il soutient la création professionnelle et favorise l'accès à la culture pour toutes et tous.

Sa dimension économique et touristique renforce l'attractivité du territoire et justifie l'articulation entre le budget culturel de Région de Nyon et la participation du FRAT.

La convention quadriennale 2026-2029 permettra au Casino-Théâtre de poursuivre et de consolider ses missions, dans la continuité de la politique culturelle régionale, tout en accompagnant le développement de l'institution et la pérennité de ses projets.

Le soutien de Région de Nyon à cette institution est ainsi particulièrement pertinent, puisqu'il permet de renforcer la diversité artistique, d'assurer une dimension suprarégionale et de soutenir durablement un acteur culturel clé du territoire.

Annexes

- Budget prévisionnel 2026-2029 du Casino-Théâtre de Rolle
- Bilan des activités 2022-2025
- Projet 2026-2029

Décision du Conseil intercommunal

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal

vu le préavis du Comité de direction 58-2025 relatif à une demande de crédit de CHF 280'000 pour la période quadriennale de 2026 à 2029 (sous réserve de l'approbation du budget 2026, 2027, 2028 et 2029). Le montant est décomposé comme suit :

CHF 160'000 à raison de CHF 40'000 par année sur le budget ordinaire

CHF 120'000 à raison de CHF 30'000 par année sur le Fond régional d'aide au Tourisme (FRAT)

ouï le rapport de la Commission ad hoc,

ouï le rapport de la Commission des finances

attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide d'accorder le crédit de CHF 280'000 en faveur de l'association du Casino-Théâtre de Rolle

d'imputer le montant de CHF 40'000 par année sur le compte de fonctionnement 150.3650,

d'imputer le montant de CHF 30'000 par année sur le fonds FRAT.

Ainsi délibéré par le Comité de direction dans sa séance du 30 octobre 2025, pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal.

AU NOM DU COMITÉ DE DIRECTION

Frédéric Mani
Président

Boris Mury
Secrétaire général

BUDGET prévisionnel 2026-2029		Budget				
CHARGES		2025	2026	2027	2028	2029
Frais de production		173500	216 800	220 600	231 550	238 000
Achats spectacles et créations		136000	142 000	144 000	147 000	150 000
Coproductions			25 000	25 000	30 000	30 000
Droits d'auteurs		17500	21 300	21 600	22 050	22 500
Defraitements artistique et technique (V-H-R)		16000	22 000	23 500	25 000	28 000
Autre frais de production		2000	2 000	2 000	2 000	2 000
Impôts à la source		500	3 000	3 000	4 000	4 000
Ciné Seniors		1500	1 500	1 500	1 500	1 500
Communication		61000	61 000	61 000	64 000	64 000
Imprimés + pub		25000	25 000	25 000	28 000	28 000
Graphisme		17000	17 000	17 000	17 000	17 000
Supports digitaux		4000	4 000	4 000	4 000	4 000
Mandat Attachée de presse + photographe		15000	15 000	15 000	15 000	15 000
Personnel		183000	213 108	218 916	223 676	224 676
Salaires (salaire brut)		155000	173 200	176 400	180 400	180 400
Charges sociales + LPP		24000	32 908	33 516	34 276	34 276
Honoraire médiation			2 000	4 000	4 000	5 000
Defraiemt personnel		4000	5 000	5 000	5 000	5 000
Consommables + Assurances + Bar + divers		30500	38 592	39 984	40 774	41 924
Buvette (license+achat matériel)		1300	2 100	2 100	2 100	2 100
Fiduciaire		2160	2 160	2 160	2 160	2 160
Formation		1000	1 000	1 000	1 000	1 000
Cotisations professionnelles		1500	1 500	1 500	1 500	1 500
Achats bar + Catering artistes		18000	25 000	26 000	27 000	28 000
Repas bénévoles		800	1 000	1 000	1 000	1 000
Assurances (RC + LAA + Protection Jur + Evénement)		3400	3 400	3 400	3 400	3 400
Services informatiques (soft + site internet)		1400	1 400	1 400	1 400	1 400
Divers		940	1 032	1 424	1 214	1 364
Technique et entretien		212950	212 950	212 950	212 950	212 950
Salaires techniciens		68315	68 315	68 315	68 315	68 315
Equipements techniques		35000	35 000	35 000	35 000	35 000

Annexe 1 - Convention CTR 26-29

Charges Bâtiment + nettoyage, téléphone + internet, assurances bâtiment et RC	109635	109 635	109 635	109 635	109 635
Total Charges	660 950	742 450	753 450	772 950	781 550

Plan de financement prévisionnel		2026	2027	2028	2029
Commune de Rolle : Technique, entretien, bâtiment	212950	212 950	212 950	212 950	212 950
Subvention commune de Rolle	140000	160 000	160 000	160 000	160 000
Subvention Region Nyon	70000	70 000	70 000	70 000	70 000
Subvention Canton de Vaud	45000	70 000	70 000	70 000	70 000
Soutien Lotterie Romande	50000	85 000	90 000	100 000	100 000
Recettes billetterie	87000	88 000	92 000	95 000	100 000
Recettes abonnement Reviens-y	10000	12 000	12 000	13 000	13 000
Recettes bar	23000	23 500	25 500	25 000	25 600
Sponsoring/mécénat/pub	20000	18 000	18 000	24 000	27 000
Recettes Ciné séniors	3000	3 000	3 000	3 000	3 000
Total recettes	660 950	742 450	753 450	772 950	781 550

Bilan Convention 2022-2025

Selon les indicateurs d'évaluation

1. Synthèse

Le Casino Théâtre de Rolle a traversé quatre saisons (2021-2022, 2022-2023, 2023-2024, 2024-2025) marquées par une transition institutionnelle, un renouvellement artistique et un développement soutenu des publics.

1. Gouvernance et organisation

- 2021-2022: transition de direction, avec l'arrivée de Lucie Rausis et Mali Van Valenbergh en janvier 2022. Année de reprise post-Covid, nécessitant des ajustements organisationnels.
- 2022-2023 et 2023-2024: stabilisation de la co-direction, accompagnée d'une équipe réduite (1,6 EPT en 2024-25), soutenue par un réseau de bénévoles et de partenaires institutionnels. Ces 1,6 EPT couvrent plusieurs missions (programmation, médiation, diffusion, billetterie, communication et administration), ce qui souligne un besoin de renforcement structurel à l'avenir, avec l'augmentation nécessaire minimum de 0,2 EPT dès 2026 pour le poste administratif.

2. Programmation et créations

- Chaque saison a maintenu la coproduction de cinq créations vaudoises et de la région nyonnaise, dont plusieurs compagnies émergentes. Ces créations bénéficient d'un accompagnement professionnel (attachée de presse, photographe, diffusion, technique).
- Le nombre de spectacles accueillis est stable: 17 (21-22), 19 (22-23), 21 (23-24), 21 (24-25). La programmation reste pluridisciplinaire (théâtre, musique, cirque, jeune public, humour).
- La saison 2023-24 se distingue par le lancement du Bitume Festival, dédié aux arts de rue (plus de 3'000 spectateurs sur 2 jours).

3. Médiation culturelle et publics

- Le partenariat avec les écoles primaires et les Gymnases s'est affirmé, atteignant chaque année entre 793 et 1'157 élèves à travers les représentations scolaires et les dossiers pédagogiques.
- Le projet « Côte à Côte », mené avec Grand-Champ (Gland) et l'Usine à Gaz (Nyon), a connu une montée en puissance, avec la création d'un Abonnement jeunes (18-30 ans) et du « Culture Trip » favorisant la circulation des publics sur la Côte dès 2024.
- L'accessibilité s'est renforcée via des collaborations avec l'association Écoute Voir, des politiques tarifaires inclusives et la participation au PassCulture vaudois.

4. Événements et ancrage territorial

- Les concerts des « Terrasses du Casino » sont devenus un rendez-vous régulier et festif avec en 2025, une troisième journée offerte pour les familles.
- La Fête de la Danse a été organisée en 2022, 2023 et 2025, alternant désormais avec le Bitume Festival dès 2024.
- Des événements spéciaux, tels que l'hommage à Jean-Luc Godard (2023) et la création du Bitume Festival (2024), ont renforcé la visibilité régionale par une grande médiatisation des événements.

5. Bilan chiffré

- Fréquentation stable et en progression : environ 6'000 participant·e·s en 21-22, 7'000 en 22-23-24 et plus de 8'700 en 24-25 (saison record)
- Nombre de représentations publiques : 44 (21-22), 47 (22-23), 52 (23-24), 53 (24-25).
- Journées de résidence artistique : 81 (21-22), 102 (22-23), 105 (23-24-25).

En conclusion, le Casino Théâtre de Rolle s'est affirmé comme un pôle culturel régional fort, capable de soutenir la création, de diversifier son public et d'innover dans ses formes d'action (festival, médiation, inclusion). Les défis à venir concernent principalement le renforcement de l'équipe permanente et la consolidation des financements pour répondre à une activité croissante, ainsi que le renforcement du soutien à la création artistique par une augmentation des moyens de coproduction.

2. Tableau comparatif des saisons

Éléments	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-25	Évolution
Spectacles en accueil	17	19	21	21	Croissance régulière
Créations coproduites	5	5	5	5	Stabilité
Représentations	44	47	52	53	Augmentation
Jours de résidence	81	102	105	105	Croissance continue
Élèves touché.es	915	1001	1157	793	Variable (selon le nombre de spectacles choisis)
Total participant.e.s	≈ 6'000	≈ 7'000	≈ 7'000	≈ 8'700	Progression marquée
Événements marquants	Fête de la danse, Terrasses du Casino	Hommage à Godard, Fête de la danse, Terrasses du Casino	Bitume Festival, Culture Trip, Terrasses du Casino	Culture Trip, Fête de la Danse, Terrasses du Casino	Diversification et ancrage territorial

Convention quadripartite Projet et vision pour les années 2026 à 2029

En préambule

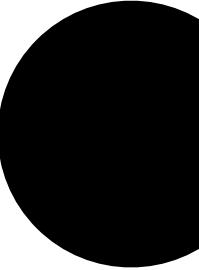
Le Casino Théâtre de Rolle propose une saison artistique qui se veut à la fois exigeante, curieuse et rassembleuse. Nous sommes persuadées que la richesse des arts vivants n'est l'apanage d'aucune esthétique particulière. Nous souhaitons donc partager aux publics du Casino Théâtre de Rolle, des propositions variées, généreuses, d'horizons multiples et de toutes disciplines.

Aussi, nous veillons à ce que notre saison rassemble aussi bien du théâtre de texte que de la création de plateau, de l'humour absurde que du stand-up, des spectacles musicaux, visuels, hors les murs, des auteurs et autrices contemporain.ne.s ou des classiques revisités, du théâtre politique, intime, jeune public... L'essentiel pour nous est que chaque spectacle laisse une trace sensible sur son passage.

Une saison du Casino Théâtre de Rolle est composée d'une cinquantaine de représentations, cinq créations, plusieurs représentations scolaires, sept projections de film, un weekend dédié aux arts de la rue - le Bitume Festival - en alternance avec la Fête de la danse, ainsi que six à sept concerts plein air lors des Terrasses du Casino.



Nouvelles perspectives



Amélioration du soutien à la création

Le soutien à la création est une mission qui nous tient particulièrement à cœur. Nous dévouons une grande partie de nos ressources humaines à l'accompagnement des créations choisies. Nous essayons d'être tout à fait à l'écoute et réactives aux besoins des compagnies, pour qu'elles puissent concentrer leur énergie sur leur travail artistique.

En plus de la part de coproduction proposée, nous offrons un temps de plateau conséquent allant de deux à cinq semaines, permettant aux compagnies d'affiner leur proposition artistique dans les meilleures conditions possibles. Un accompagnement à l'administration et à la diffusion est également proposé à chaque compagnie, selon son parcours et ses besoins. De plus, nous assurons la communication du spectacle en engageant une attachée de presse dédiée à chaque création, ainsi qu'une photographe pour assurer le matériel promotionnel et de diffusion.



Dans le contexte économique actuel, il nous paraît essentiel de pouvoir renforcer aussi notre part de coproduction financière, afin de répondre aux exigences de la CORODIS et de Label+. Accroître l'enveloppe consacrée à la création fait donc aujourd'hui partie de nos priorités.

Nous veillons par ailleurs à ce que chaque projet que nous accompagnons soit coproduit par plusieurs théâtres : une manière d'assurer à la fois la circulation des spectacles et la pérennité du travail des artistes. Sur la saison 2025-2026, les théâtres coproducteurs partenaires pour les cinq créations choisies sont la Comédie de Genève, Le Poche (Genève), Le Crève-Coeur (Genève), L'Arsenic (Lausanne), le Théâtre Benno Besson (Yverdon), Théâtre du Bordeau (Saint-Genis-Pouilly), Théâtre Boulimie (Lausanne) et la Maison Saint-Gervais (Genève).

Un spectacle en création génère souvent une belle visibilité médiatique. En prenant soin de cet accompagnement, qu'il soit humain ou financier, nous contribuons non seulement à mettre en lumière les artistes, mais aussi à faire rayonner le Casino Théâtre et toute la région.

Développement de la médiation

La médiation, telle que nous l'imaginons, contribue à attiser la curiosité des publics à l'égard des spectacles programmés, à imaginer des passerelles sensibles entre les spectateur·ice·s et ce qu'ils·elles vont voir sur scène. Car une médiation peut être aussi une porte d'entrée parallèle, un moyen de nourrir les lectures possibles d'un spectacle.

Une augmentation des subventions nous permettrait aujourd'hui de pouvoir développer des médiations inventives et ciblées pour chaque proposition, en collaboration avec les équipes artistiques que nous accueillerons.

Par exemple, nous envisageons d'organiser quelques rencontres par saison, en résonance avec la programmation. Des invitations faites à des spécialistes, chercheur·se·s, scientifiques, philosophes... toute personne qui, du fait de son expérience et/ou de son activité, permettra d'éclairer autrement les thématiques des spectacles, et d'élargir également notre public.

Par ailleurs, nous collaborons étroitement avec les écoles primaires de Rolle et région. Aujourd'hui, nous proposons à chaque saison trois spectacles jeunes publics destinés aux degrés de la 1P à la 6P. Un dossier pédagogique est remis aux enseignant.e.s avant chaque représentation. Nous organisons régulièrement des bords plateau, afin que les élèves puissent partager du temps et rencontrer les artistes.

À l'avenir, nous souhaiterions également proposer des ateliers en classe, afin de prolonger l'expérience artistique.



L'espace bar et foyer

Il est important pour nous que le foyer du Casino Théâtre de Rolle soit un lieu ouvert, chaleureux et convivial. Un lieu où les spectateur·rice·s, les artistes ou les simples curieux·ses de passage auraient du plaisir à s'attarder.



Avoir envie de prolonger sa soirée, à l'issue d'une représentation, débattre ou simplement laisser résonner ce à quoi on vient d'assister, échanger entre spectateur·ice·s, avec les artistes... Ou même tout simplement, passer une soirée entre amis, profiter d'un endroit où l'on peut boire un verre et déguster quelques produits choisis de la région, dans une ambiance conviviale... autant de bonnes raisons de vouloir revenir.

Nous pensons que l'appropriation d'un théâtre par le plus grand nombre passe par ce genre de détails. Car un foyer est un sas, une première porte qu'il faut franchir sans appréhension pour ensuite aller plus loin, vers les spectacles.

Si l'atmosphère du bar et du foyer reste aujourd'hui chaleureuse, c'est avant tout grâce à notre formidable équipe de bénévoles. Leur présence et leur énergie contribuent grandement à l'accueil du public.

Mais nous manquons de ressources humaines pour aller plus loin et développer une offre de boissons et de mets véritablement attractive. C'est un axe que nous aimerions travailler dans les prochaines années.

Idéalement – et si les finances nous le permettent – nous souhaiterions engager une personne spécifiquement dédiée à la gestion du bar. Elle aurait pour mission d'élargir et de renouveler la carte, mais aussi d'assurer le suivi du stock et la coordination de l'équipe de bénévoles.

En portant une attention particulière à cet espace, nous aimerions également renforcer nos liens avec les commerçants et producteurs locaux, afin de proposer exclusivement des produits de la région. Le bar deviendrait ainsi non seulement un lieu convivial pour le public, mais aussi une vitrine des savoir-faire et des saveurs locales.

En guise de conclusion

Le Casino Théâtre de Rolle continuera, dans les prochaines années, à proposer une saison généreuse et variée, avec une cinquantaine de représentations, quatre à six coproductions, du cinéma en collaboration avec Ciné Séniior, le Bitume Festival en alternance avec la Fête de la danse, ainsi que les Terrasses qui font vibrer nos soirées d'été. Cette structure restera notre socle.

Mais nous voulons aussi affirmer quelques évolutions importantes : renforcer le soutien aux créations en augmentant notre part de coproduction, imaginer de nouvelles formes de médiation pour nourrir la rencontre entre les publics et les spectacles, et développer l'espace bar afin qu'il devienne un véritable lieu de vie et de convivialité.

Notre projet se situe donc dans cette double dynamique : rester fidèles à ce qui fait l'identité du Casino Théâtre tout en poursuivant son évolution, pour que ce lieu demeure, année après année, une maison accueillante pour les artistes et pour toutes celles et ceux qui franchissent ses portes.



Le Casino Théâtre de Rolle

Mission et orientation artistique

Le Casino Théâtre de Rolle propose une programmation artistique pluridisciplinaire des arts de la scène : théâtre, musique, danse, cirque, spectacles tout public. Petit théâtre à l'italienne, situé idéalement au bord de l'eau entre Genève et Lausanne, il offre un rapport scène/salle intimiste et chaleureux.

Principalement théâtre d'accueil, le Casino Théâtre co-produit tout de même 4 à 6 créations de compagnies par saison et offre des temps de résidence. Une cinquantaine de représentations sont proposées de septembre à fin mai.



L'ÉQUIPE

- Lucie Rausis et Mali Van Valenberg, codirectrices à 60% chacune
- Nathalie Hellen, administratrice à 40%
- Stephan Dumartheray, responsable technique à 30%
- Eliane Gervasoni, attachée de presse pour les créations
- 5 technicien.ne.s temporaires
- 26 bénévoles
- 6 membres du comité de l'association du Casino Théâtre de Rolle

Les Membres du comité de l'Association

Présidente

Florence Ursenbacher
Route de l'Église 3
1184 Luins
079 752 51 42
fursenbacher@gmail.com

Trésorière

Caroline Blondeau Goncalves
Av. de Beaulieu 32
1180 Rolle
078 885 25 67
goncalves.caroline@hotmail.com

Membres

Laurence Bermejo-Dubois
laurence.bermejo.dubois@gmail.com

Emmanuel Colliard
info@le-lieu-dit.ch

Jacques Cordonier
jaec843@gmail.com

Pascale Vollenweider
Municipale, en charge des affaires culturelles Ville de Rolle
pascale.vollenweider@rolle.ch



Qui sommes-nous ?

Nous dirigeons le Casino Théâtre de Rolle depuis le 1er janvier 2022.



Lucie Rausis

Metteuse-en-scène et comédienne, je suis née en 1987. Diplômée en 2009 de la Haute Ecole de Théâtre - La Manufacture, titulaire d'un Bachelor en art dramatique, je suis notamment dirigée par Olivier Werner, Michel Toman, Jean-Yves Ruf, Raoul Pastor, Geoff Dyson, Eric Jeanmonod, Matthias Urban, Sophie Gardaz, Sylviane Tille, Philippe Saire, Joan Mompart, Robert Sandoz, etc. J'ai eu l'occasion de jouer pour différentes "familles théâtrales" tant au 2.21 qu'à la Comédie de Genève ou Festival d'Avignon IN.

Depuis 2016, j'ai mis en scène 9 spectacles : notamment pour le Théâtre du Loup à Genève, pour la compagnie sierroise Jusqu'à m'y fondre, et la Cie Barberine avec laquelle je crée notamment Le Poisson Belge au TLH -Sierre.

Parallèlement à la création, j'ai une affinité particulière pour la médiation culturelle. Titulaire d'un CAS en Médiation et animation théâtrales de la HETSR, je développe, entre 2011 et 2020, des ateliers pour la Ferme Asile à Sion, en partenariat avec « Étincelles de culture ».

Je suis également membre fondatrice de l'association Malévoz, Arts, Culture & Patrimoine à Monthey. Association qui a pour but de développer le Quartier Culturel de Malévoz, et de favoriser les liens entre le monde de la psychiatrie et la société par la culture depuis 2014. Je suis également membre du Conseil de la Culture en Valais, et membre de la Commission vaudoise des Arts de la scène.

Mali Van Valenberg

Je suis comédienne et autrice, née en 1985.

Après l'obtention de ma maturité commerciale bilingue à Sierre, j'ai suivi une année d'études musicales à la HEM - Genève. J'ai ensuite débuté ma formation théâtrale à l'école du Studio d'Asnières, puis au CFA des comédiens (France). Une école d'état agréé par le Ministère de la Culture, dont j'ai obtenu le diplôme en 2013. J'ai reçu en 2017 le prix culturel d'encouragement de l'État du Valais.

En 2015, j'ai fondé la compagnie Jusqu'à m'y fondre. Plus d'une dizaine de créations ont eu lieu à ce jour, en tournée dans différents théâtres de Suisse romande et en France. J'ai également conçu le spectacle d'été 2018 de la ville de Sion : « État des lieux ».

Comme comédienne, j'ai joué sous la direction de plusieurs metteur.e.s-en-scène, comme Marie Normand, François Marin, Olivier Werner, Joseph Voeffray, Sébastien Ribaux, Julien Mages, Lucie Rausis, Coline Ladetto, Anne et Roland Vouilloz, Yan Walther, Lorenzo Malaguerra, etc.

Comme autrice, j'ai notamment écrit « Semelle au vent » (pièce publiée chez Lansman Éditeur), « Bloom » (pièce jeune public), « Les deux frères » (adaptation du conte éponyme des frères Grimm), « Sing Sing Bar » (pièce publiée chez BSN Press, prix SEV 2022), « Meuuuh nooon » (pièce jeune public), « Versant Rupal » (pièce actuellement en tournée) et « Siss et Unn » (pièce publiée chez Lansman Éditeur).

Au cinéma, j'ai obtenu un premier rôle dans « Ma Nouvelle Héloïse » de Francis Reusser. Ont suivi d'autres rôles à la télévision et dans plusieurs courts métrages, entre autre « L'Amour Bègue » de Jan Czarlewski, récompensé par un Léopard d'argent au festival de Locarno 2012 et « Mooncake » de François Yang, pour lequel j'ai obtenu le prix d'interprétation féminine au festival Paris-Shanghai 2015.



Contact

Lucie Rausis et Mali Van Valenberg
codirectrices

lucie@theatre-rolle.ch / mali@theatre-rolle.ch
www.theatre-rolle.ch

Rue du Port 15
CP 1191
1180 Rolle - CH

Bilan Convention 2022-2025

Selon les indicateurs d'évaluation

1. Synthèse

Le Casino Théâtre de Rolle a traversé quatre saisons (2021-2022, 2022-2023, 2023-2024, 2024-2025) marquées par une transition institutionnelle, un renouvellement artistique et un développement soutenu des publics.

1. Gouvernance et organisation

- 2021-2022: transition de direction, avec l'arrivée de Lucie Rausis et Mali Van Valenbergh en janvier 2022. Année de reprise post-Covid, nécessitant des ajustements organisationnels.
- 2022-2023 et 2023-2024: stabilisation de la co-direction, accompagnée d'une équipe réduite (1,6 EPT en 2024-25), soutenue par un réseau de bénévoles et de partenaires institutionnels. Ces 1,6 EPT couvrent plusieurs missions (programmation, médiation, diffusion, billetterie, communication et administration), ce qui souligne un besoin de renforcement structurel à l'avenir, avec l'augmentation nécessaire minimum de 0,2 EPT dès 2026 pour le poste administratif.

2. Programmation et créations

- Chaque saison a maintenu la coproduction de cinq créations vaudoises et de la région nyonnaise, dont plusieurs compagnies émergentes. Ces créations bénéficient d'un accompagnement professionnel (attachée de presse, photographe, diffusion, technique).
- Le nombre de spectacles accueillis est stable: 17 (21-22), 19 (22-23), 21 (23-24), 21 (24-25). La programmation reste pluridisciplinaire (théâtre, musique, cirque, jeune public, humour).
- La saison 2023-24 se distingue par le lancement du Bitume Festival, dédié aux arts de rue (plus de 3'000 spectateurs sur 2 jours).

3. Médiation culturelle et publics

- Le partenariat avec les écoles primaires et les Gymnases s'est affirmé, atteignant chaque année entre 793 et 1'157 élèves à travers les représentations scolaires et les dossiers pédagogiques.
- Le projet « Côte à Côte », mené avec Grand-Champ (Gland) et l'Usine à Gaz (Nyon), a connu une montée en puissance, avec la création d'un Abonnement jeunes (18-30 ans) et du « Culture Trip » favorisant la circulation des publics sur la Côte dès 2024.
- L'accessibilité s'est renforcée via des collaborations avec l'association Écoute Voir, des politiques tarifaires inclusives et la participation au PassCulture vaudois.

4. Événements et ancrage territorial

- Les concerts des « Terrasses du Casino » sont devenus un rendez-vous régulier et festif avec en 2025, une troisième journée offerte pour les familles.
- La Fête de la Danse a été organisée en 2022, 2023 et 2025, alternant désormais avec le Bitume Festival dès 2024.
- Des événements spéciaux, tels que l'hommage à Jean-Luc Godard (2023) et la création du Bitume Festival (2024), ont renforcé la visibilité régionale par une grande médiatisation des événements.

5. Bilan chiffré

- Fréquentation stable et en progression : environ 6'000 participant·e·s en 21-22, 7'000 en 22-23-24 et plus de 8'700 en 24-25 (saison record)
- Nombre de représentations publiques : 44 (21-22), 47 (22-23), 52 (23-24), 53 (24-25).
- Journées de résidence artistique : 81 (21-22), 102 (22-23), 105 (23-24-25).

En conclusion, le Casino Théâtre de Rolle s'est affirmé comme un pôle culturel régional fort, capable de soutenir la création, de diversifier son public et d'innover dans ses formes d'action (festival, médiation, inclusion). Les défis à venir concernent principalement le renforcement de l'équipe permanente et la consolidation des financements pour répondre à une activité croissante, ainsi que le renforcement du soutien à la création artistique par une augmentation des moyens de coproduction.

2. Tableau comparatif des saisons

Éléments	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-25	Évolution
Spectacles en accueil	17	19	21	21	Croissance régulière
Créations coproduites	5	5	5	5	Stabilité
Représentations	44	47	52	53	Augmentation
Jours de résidence	81	102	105	105	Croissance continue
Élèves touché.es	915	1001	1157	793	Variable (selon le nombre de spectacles choisis)
Total participant.e.s	≈ 6'000	≈ 7'000	≈ 7'000	≈ 8'700	Progression marquée
Événements marquants	Fête de la danse, Terrasses du Casino	Hommage à Godard, Fête de la danse, Terrasses du Casino	Bitume Festival, Culture Trip, Terrasses du Casino	Culture Trip, Fête de la Danse, Terrasses du Casino	Diversification et ancrage territorial



NUMÉRO	SUJET
59-2025- FRM	Demande de crédit de CHF 247'895 TTC pour le financement de courses expérimentales sur la ligne 815 Nyon- Gingins pour l'année d'horaire 2026
	RESPONSABLE POLITIQUE
	Gérard Produt

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Dans le cadre du changement d'horaire 2025, le Fonds régional pour la mobilité (FRM) a financé le coût des prestations relatives aux paires de courses expérimentales sur la ligne 815 circulant au quart d'heure en heures de pointe entre la gare de Nyon et Signy, centre commercial.

Conformément à la directive du FRM, un nouveau crédit de CHF 247'895 TTC est donc sollicité au titre de l'axe 1 - Exploitation pour assurer la continuité du financement intégral de ces prestations pour l'année 2026.

Contexte / Enjeux

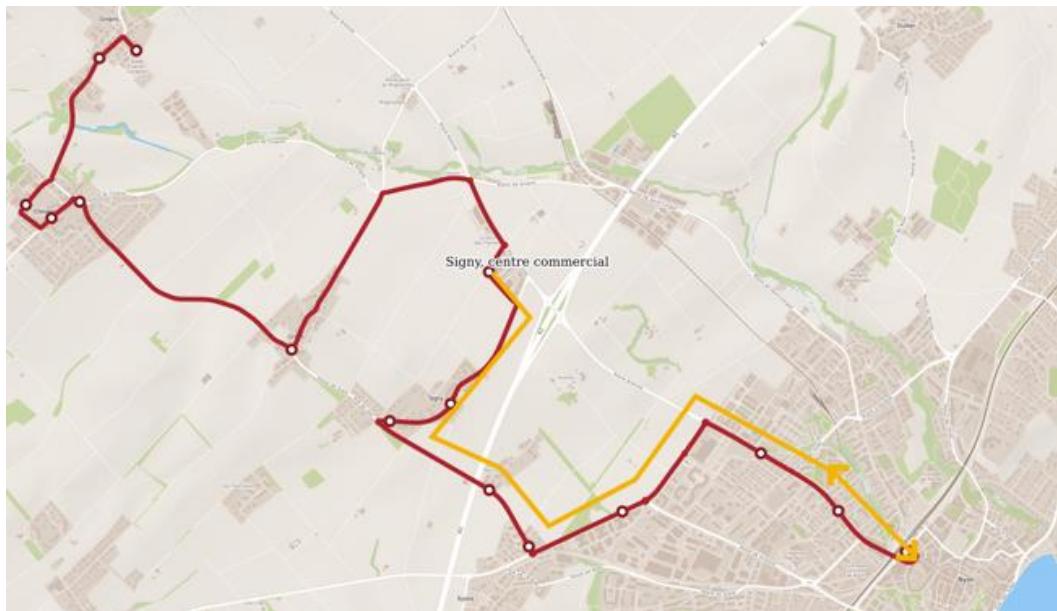
La ligne de bus régionale 10.815 exploitée par l'entreprise NStCM¹ relie les Communes de Gingins, Chéserex, Grens, Signy-Avenex, Eysins à la gare de Nyon. Elle dessert des sites importants générateurs de forte fréquentation tels que la zone d'activités de Terre Bonne à Eysins qui compte aujourd'hui plus de 1200 emplois, le centre commercial situé à Signy-Avenex qui comprend actuellement 450 emplois et accueille entre 4000 et 6000 visiteurs par jour. Au nord du centre commercial se développe une nouvelle zone d'activités, Fléchères-Nord : l'entreprise Cytiva y accueille déjà 200 collaborateurs et l'école Moser, qui a ouvert ses portes en août 2024, compte 650 personnes (élèves et professeurs). Une extension de l'école est déjà en cours et accueillera un effectif total de 800 personnes à la rentrée 2026. Une nouvelle entreprise, Tag Heuer, vient également de s'implanter sur le site et compte 150 collaborateurs.

La ligne 10.815 connaît une progression constante de sa fréquentation depuis sa création. Entre 2013 et 2023, la fréquentation de la ligne a augmenté de 31,5% pour atteindre 289'017 voyageurs. A la faveur de cette évolution positive de la fréquentation et dans la perspective du développement du site de Fléchères-Nord, le Canton de Vaud a décidé, à l'horaire 2024, de renforcer l'offre de cette ligne en rajoutant 9,5 paires de courses supplémentaires entre Nyon et Gingins dans le cadre des mesures du Plan Climat vaudois, afin de généraliser la cadence à la demi-heure en journée la semaine.

En parallèle, les Communes de Grens, Signy-Avenex et Eysins ont décidé de financer 10 paires de courses supplémentaires, afin d'offrir à la population des bus au quart d'heure en heures de pointe

¹ NStCM opérant sous la dénomination commerciale « TPN » pour l'exploitation des réseaux concessionnés de transports publics pour Région de Nyon

du matin et du soir la semaine, entre Nyon et Signy, centre commercial. A l'horaire 2024, la ligne 10.815 Nyon-Gingins comptait au total 42,5 paires de courses contre 23 à l'horaire 2023.



— Tracé ligne 815 Nyon - Gingins cadence demi-heure
— Tracé ligne 815 – Courses au quart d'heure entre la gare de Nyon et Signy, centre

Dans le cadre du changement d'horaire 2025, le financement de ces 10 paires de courses supplémentaires a été repris par le nouveau fonds régional pour une mobilité collective et innovante. En effet, le renforcement de l'offre de transports publics est une priorité. Afin de la rendre plus attractive et de favoriser le report modal, l'axe 1 du programme vise à financer des expérimentations de courses supplémentaires sur les lignes de bus régionales. Au regard du développement du site de Fléchères-Nord, il apparaissait opportun de développer une offre de transports publics attractive en heures de pointe, afin d'inciter les usagers à prendre le bus et minimiser ainsi les impacts en matière de trafic routier, déjà soutenu dans ce secteur.

Objet de l'action proposée

Selon la directive de financement du FRM, les expérimentations sont engagées pour **une période de deux ans**, conformément au calendrier des périodes budgétaires biennuelles du Trafic Régional de Voyageurs (TRV). Or, mi-novembre 2024, l'Office Fédéral des Transports (OFT) avait décidé de dissocier la procédure de commande du TRV pour les années d'horaire 2025 et 2026. C'est pourquoi, un premier préavis d'un montant CHF 221'511 a été validé au Conseil intercommunal de mars 2025 ([Préavis 48-2025-FRM](#)) pour financer ces expérimentations pour l'année d'horaire 2025. Un nouveau préavis doit donc être présenté en décembre 2025 pour l'année d'horaire 2026.

Les 10 paires de courses supplémentaires s'échelonnent entre 7h et 8h30 le matin, puis entre 15h30 et 18h le soir au départ de Nyon.

Heures de pointe du matin		Heures de pointe du soir	
Sens Nyon-Signy	Sens Signy-Nyon	Sens Nyon-Signy	Sens Signy-Nyon
07h00	07h13	15h30	15h44
07h30	07h43	16h00	16h14
08h00	08h13	16h30	16h44
08h30	08h43	17h00	17h14
		17h30	17h44
		18h00	18h14

Les premiers retours statistiques de fréquentation communiquées par l'entreprise NStCM pour l'année 2024 et le 1^{er} semestre 2025 sont particulièrement positifs et montrent combien le renforcement d'une offre de transports publics favorise un changement de comportement des usagers. La fréquentation de la ligne a augmenté de 46% entre 2023 et 2024, passant de 289'000 voyageurs à 422'000 voyageurs. Selon les projections de TPN, la fréquentation attendue d'ici mi-décembre 2025 sur la ligne 815 serait de **437'000 voyageurs, soit une augmentation de 51,2%, entre 2023 et 2025**. Par ailleurs, en observant le taux d'occupation des bus en nombre de voyageurs par jour en semaine, on constate une augmentation de la fréquentation à tous les arrêts et dans tous les villages de la ligne, avec un effet plus marqué entre Nyon et Signy-Avenex.

	2023	2024	2025	Evolution 2023-2024		Evolution 2024-2025		Evolution 2023-2025	
				En nbre	en %	En nbre	en %	En nbre	en %
Nyon, gare nord	422	680	683	258	61%	3	0%	261	62%
Nyon, ch. Monastier	418	678	678	260	62%	0	0%	260	62%
Nyon, Route de Signy	366	566	591	200	55%	25	4%	225	61%
Eysins, Terre-Bonne nord	344	480	551	136	40%	71	15%	207	60%
Eysins, est	315	421	490	106	34%	69	16%	175	56%
Eysins, Petit-Eysins	300	401	466	101	34%	65	16%	166	55%
Signy, Le Glassey	277	375	438	98	35%	63	17%	161	58%
Signy, village	245	334	396	89	36%	62	19%	151	62%
Signy, centre commercial	175	206	221	31	18%	15	7%	46	26%
Grens, village	149	177	192	28	19%	15	8%	43	29%
Chéserex, A l'Oche	109	128	140	19	17%	12	9%	31	28%
Chéserex, Au Courtillet	81	100	111	19	23%	11	11%	30	37%
Chéserex, poste	70	94	96	24	34%	2	2%	26	37%
Gingins, ouest	32	43	57	11	34%	14	33%	25	78%
Gingins, poste									

	2023	2024	2025	Evolution 2023-2024		Evolution 2024-2025		Evolution 2023-2025	
				En nbre	en %	En nbre	en %	En nbre	en %
Gingins, poste	37	49	57	12	32%	8	16%	20	54%
Gingins, ouest	68	81	87	13	19%	6	7%	19	28%
Chéserex, poste	79	95	101	16	20%	6	6%	22	28%
Chéserex, Au Courtillet	109	126	131	17	16%	5	4%	22	20%
Chéserex, A l'Oche	150	171	174	21	14%	3	2%	24	16%
Grens, village	177	198	204	21	12%	6	3%	27	15%
Signy, centre commercial	238	318	370	80	34%	52	16%	132	55%
Signy, village	276	363	415	87	32%	52	14%	139	50%
Signy, Le Glassey	297	388	440	91	31%	52	13%	143	48%
Eysins, Petit-Eysins	316	411	466	95	30%	55	13%	150	47%
Eysins, est	358	472	532	114	32%	60	13%	174	49%
Eysins, Terre-Bonne nord	377	534	564	157	42%	30	6%	187	50%
Nyon, Route de Signy	401	583	600	182	45%	17	3%	199	50%
Nyon, ch. Monastier	355	522	539	167	47%	17	3%	184	52%
Nyon, gare	0	0	0						

(Chiffres du 1^{er} semestre 2025, extrapolés pour l'ensemble de l'année 2025)

Financement

Afin de continuer dans cette dynamique et conformément aux critères d'éligibilité énoncés dans la directive de financement du fonds régional pour la mobilité 2024-2034, une contribution financière est sollicitée au titre de l'axe 1 – Exploitation, selon les modalités suivantes :

- Les expérimentations sont engagées pour **une période d'un an**, soit pour **l'année d'horaire 2026 uniquement**, conformément au calendrier budgétaire du Trafic Régional de Voyageurs (TRV) décidé par l'Office Fédéral des Transports mi-novembre 2024.
- Le fonds régional de mobilité **financera à 100%** les 10 paires de courses expérimentales sur la ligne 815 entre Nyon et Signy, tel que réalisé pour l'année d'horaire 2025.
- Les expérimentations liées à la mise en place de courses supplémentaires sur une ligne de transport public régionale sont engagées à condition que :

- le taux de couverture des charges de la ligne atteigne le seuil minimal imposé par l'Office Fédéral des Transports (OFT) : 10% jusqu'à un nombre de 18 paires de courses/jour et 20% pour un nombre supérieur à 18 paires de courses/jour.
- le critère adéquation offre-demande édicté par l'OFT dans le cadre du TRV soit respecté. Ainsi, la Confédération établit le nombre de paires de courses par jour (l'offre) agréées par le TRV sur la base de la fréquentation observée sur le tronçon déterminant, à savoir le tronçon le plus chargé situé à plus d'1,5 km de la gare (la demande).

En 2024, le taux de couverture de la ligne 815 est de 23,5%. Le critère d'adéquation offre-demande est respecté selon la tabelle de l'OFT puisque le nombre de paires de courses par jour agréé par le TRV est de 34 paires en 2025 et que la fréquentation moyenne attendue sur le tronçon déterminant est de 1160 voyageurs. En effet, selon les statistiques de 2024, la fréquentation sur le tronçon déterminant de la ligne 815 est de 1260 voyageurs.

Selon l'offre financière remise par l'entreprise TPN le 30 septembre 2025 à la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR), le montant des prestations relatif aux 10 paires de courses expérimentales circulant au quart d'heure en heures de pointe du matin et du soir entre Nyon et Signy pour l'année d'horaire 2026 est évalué à **CHF 247'895 TTC**.

Conformément aux critères d'éligibilité identifiés dans le cadre du fonds régional de mobilité énoncés ci-dessus et au montant de l'enveloppe disponible au titre de l'axe 1 – Exploitation d'environ CHF 480'000 TTC/an, hors accompagnement opérationnel, **le montant de la participation régionale au titre du présent préavis s'élève donc à CHF 247'895 TTC**.

Calendrier

10 décembre 2025	Vote du préavis intercommunal
14 décembre 2025	Changement d'horaire des transports publics 2026
Mi-mars 2026	Signature de la convention entre le Canton de Vaud, NStCM et Région de Nyon relative au financement des courses expérimentales de la ligne 815 pour l'horaire 2026

Communication

Des actions de communication sont menées à chaque changement d'horaire pour informer les usagers, via les canaux habituels de Région de Nyon.

Conclusion

Cette demande de crédit pour le financement de courses expérimentales circulant sur la ligne de bus régionale 10.815 entre Nyon et Signy en heures de pointe du matin et du soir pour l'année d'horaire 2026 répond pleinement à l'objectif de renforcement de l'offre de transports publics identifié dans le cadre du nouveau fonds régional de mobilité. Le développement de ce type d'offres favorise un changement de comportement chez les usagères et usagers qui délaissent plus facilement leur voiture au profit des transports publics et encourage ainsi le report modal.

Décision du Conseil intercommunal

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal

vu le préavis du Comité de direction 59-2025-FRM relatif à une demande de crédit de CHF 247'895 (TTC),
ouï le rapport de la Commission mobilité,
attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide d'accorder le crédit de CHF 247'895 pour le financement de courses expérimentales sur la ligne 815 Nyon-Gingins pour l'année d'horaire 2026.
d'imputer le montant total de CHF 247'895 sur le fonds mobilité affecté.

Ainsi délibéré par le Comité de direction dans sa séance du 23 octobre 2025, pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal.

AU NOM DU COMITÉ DE DIRECTION

Frédéric Mani
Président

Boris Mury
Secrétaire général



NUMÉRO	SUJET
60-2025	Etude sur le renforcement des services de proximité dans les villages du nord du district
	RESPONSABLE POLITIQUE
	Christine Girod

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Dans le prolongement des travaux réalisés dans le cadre de la Vision territoriale transfrontalière 2050 du Grand Genève, Région de Nyon et ses partenaires souhaitent lancer une démarche pilote sur l'amélioration de l'accès aux équipements et services de proximité dans les zones rurales de l'agglomération.

Contexte / Enjeux

La Vision territoriale transfrontalière 2050 (VTT) du Grand Genève identifie la notion de proximité comme un levier majeur de réduction des nuisances dues au trafic automobile et d'amélioration de la qualité de vie dans les espaces urbains et villageois. Selon le principe du « territoire des courtes distances », le maintien et le renforcement des équipements de proximité (commerce de première nécessité, services publics, équipements de santé et de loisirs, etc.) sur l'ensemble du territoire permet de réduire le besoin en déplacements et en infrastructures de transport, tout en rendant les bourgs et villages moins dépendants des centres urbains principaux.

Le renforcement des équipements de proximité est toutefois difficile dans les plus petits villages et les zones rurales, en raison de la faible masse critique d'usagères et d'usagers et de la concurrence qu'exercent les centres urbains, et cela a fortiori dans un contexte où les stratégies d'urbanisation visent à réduire le mitage du territoire et l'étalement urbain.

Objet de l'action proposée

Pour pallier ces difficultés, la VTT proposait de réfléchir à échelle intercommunale, par la « mise en réseau » de villages et hameaux de l'agglomération. Grâce à la mutualisation des services et équipements, au renforcement des moyens de déplacements décarbonés (mobilités douces, transports à la demande, etc.), les villages peuvent atteindre la taille critique permettant de viabiliser certaines de ces fonctions de proximité.

Afin de tester cette hypothèse, le Canton de Genève, le Pôle métropolitain du Genevois français et Région de Nyon souhaitent entamer une démarche visant à identifier les leviers à la disposition des autorités locales pour renforcer les fonctions de centre dans les villages de l'agglomération, et cela via des études approfondies sur quelques secteurs pilotes.

Désignation des secteurs pilotes

Après échanges avec les communes intéressées, il a été convenu que le périmètre comprenant les communes de Burtigny, Le Vaud, Longirod et Saint-George constituait un secteur pilote pertinent et représentatif des enjeux propres aux villages ruraux – compte tenu de l'intérêt de ces communes pour la démarche et de leur proximité.

A l'échelle du Grand Genève, trois autres secteurs ont été retenus : Léman – Foron (GE), Sud/nord de Valserhône (FR), Pied du Vuache / Pied du Salève – Mont Sion (FR).

Les résultats et conclusion des études sur ces secteurs pilotes permettront de dégager des principes généraux sur le maintien et le développement des services et équipements applicables à d'autres villages. La Région assurera le lien avec les autres communes du district qui le souhaitent.

Expertise externe et résultats attendus

Pour chacun des sites pilotes, un cahier des charges sera rédigé conjointement avec les communes concernées, afin de cibler les enjeux propres au contexte. Selon les besoins identifiés (fonciers pour maintenir/attirer commerces et équipements ; services de mobilité agile ; services spécifiques liés aux populations vieillissantes, etc.), la démarche permettra d'identifier des outils potentiels ou des collaborations intercommunales à mettre en œuvre.

Afin de mener l'étude, la Région et les communes se feront accompagner par des mandataires spécialisés, lesquels seront désignés via un appel d'offres en début d'année 2026. Les compétences recherchées dépendront des besoins identifiés dans le cahier des charges.

Les livrables attendus pour chaque site sont :

- Un *masterplan* à l'échelle des centres villageois concernés
- Un programme d'actions pragmatiques pour répondre aux enjeux identifiés par les communes (avec phasage et chiffrage)
- Des préconisations à intégrer aux planifications (PACOM) des collectivités le cas échéant
- Si pertinent : des propositions de mesures infrastructurelles éligibles au Projet d'agglomération de 6^e génération pour candidater à des cofinancements fédéraux

Financement

Le programme Projets-Modèles de la Confédération permet, tous les cinq ans, aux collectivités publiques de candidater pour obtenir un appui technique et financier pour la réalisation de projets en faveur du développement territorial durable. Le programme 2025-2030 comprend un volet intitulé « Renforcer les fonctions de centre dans les zones rurales et de montagne ». Des premiers contacts ont eu lieu avec les coordinateurs du programme au sein des services fédéraux, lesquels ont montré un intérêt pour la démarche imaginée dans le Grand Genève.

Un dossier de candidature a été remis à la Confédération fin juin. Si la candidature du Grand Genève est retenue, la Confédération pourrait financer à hauteur de 50% le coût des études du projet (plafonné à CHF 200'000, soit CHF 50'000 par secteur pilote). La réponse de la Confédération sera connue en novembre 2025, pour un démarrage des études début 2026.

Région de Nyon peut en outre solliciter une subvention cantonale au titre de son rôle de bureau d'agglomération, pour des études et planification d'importance régionale ou cantonale (LAT art. 58). La DGTL a manifesté son intérêt pour l'étude en question dans le cadre de la révision du Plan directeur cantonal. Une demande formelle sera adressée dans le courant de l'automne.

Dans le cas du secteur pilote vaudois, sous réserve des validations nécessaires et de l'obtention du cofinancement fédéral, le financement proviendrait des communes concernées (environ CHF 12'500), de la Région (environ CHF 12'500), d'une subvention cantonale (CHF 25'000) et du cofinancement fédéral (CHF 50'000), portant le montant total à CHF 100'000.

Sur un montant global de l'étude estimé à CHF 100'000, seuls CHF 12'500 seront véritablement à la charge de la Région. Néanmoins, afin de pouvoir assurer le paiement des prestataires et la réception des subventions fédérales et cantonales, une autorisation de dépense équivalant au total des coûts est nécessaire. Cette autorisation de dépense est conditionnée à l'obtention formelle des contributions fédérales et cantonales. Dans le cas où les cofinancements ne seraient pas accordés, l'étude en question ne pourrait être réalisée et le présent préavis serait retiré.

	Montant
Part régionale	CHF 12'500
Part communale	CHF 12'500
Subvention cantonale (attendue)	CHF 25'000
Subvention fédérale (attendue)	CHF 50'000
Total	CHF 100'000

Calendrier

Octobre 2025 à novembre 2025	Rédaction des cahiers des charges avec les communes
21.11.2025	Décision fédérale sur l'octroi des cofinancements du programme Projets-modèles 2025-2030
Janvier 2026 à mars 2026	Procédure d'appel d'offres pour le choix des mandataires
Avril 2026 à avril 2027	Déroulement de la démarche

Conclusion

Cette démarche constitue une première mise en application des principes définis dans la Vision territoriale transfrontalière 2050 du Grand Genève. Elle donnera aux communes concernées des pistes d'actions concrètes pour faire face aux défis propres aux villages ruraux de notre région, potentiellement reproductibles dans d'autres communes. Grâce aux soutiens fédéral et cantonal attendus, la part à charge des communes et de la Région ne représente qu'un quart du coût total de la démarche.

Décision du Conseil intercommunal

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal

vu le préavis du Comité de direction 60-2025 relatif à une demande de crédit de CHF 100'000,

ouï le rapport de la Commission ad hoc,

ouï le rapport de la Commission des finances,

attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

prend en compte que l'amortissement de ce préavis d'étude se fera en une année et que le montant de cet amortissement devrait être de CHF 12'500 une fois les subventions déduites.

décide d'accorder le crédit de CHF 100'000 en faveur de la réalisation d'une étude sur le renforcement des services de proximité dans les communes de Burtigny, Le Vaud, Longirod et Saint-George,

de prendre en compte que les différents soutiens financiers viendront réduire les coûts de l'étude,

d'imputer le montant total de CHF 100'000 sur le compte Fonds d'études et d'investissements, n° 230.3801.

Ainsi délibéré par le Comité de direction dans sa séance du 8 octobre 2025, pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal.

AU NOM DU COMITÉ DE DIRECTION

Frédéric Mani
Président

Boris Mury
Secrétaire général



NUMÉRO	SUJET
61-2025	Demande de crédit de CHF 69'140 pour l'évaluation des retombées économiques et médiatiques des événements culturels
RESPONSABLES POLITIQUES	
Valérie Jeanrenaud Stéphane Jayet	

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Région de Nyon souhaite évaluer les retombées économiques ainsi que les retombées médiatiques générées par les institutions intervenant dans l'événementiel culturel. Pour cela, elle a sollicité des offres auprès de bureaux d'étude spécialisés dans ces domaines d'étude. Le coût total du projet est fixé à CHF 69'140.

Le présent préavis détaille le contexte, les objectifs, les enjeux, le contenu prévisionnel de la démarche ainsi que les coûts. Une décision du Conseil intercommunal est sollicitée, afin de permettre un financement du projet dans le cadre du Fonds régional d'aide au tourisme (FRAT).

Contexte / Enjeux

Des synergies importantes existent entre les secteurs du tourisme et de la culture à l'échelle du territoire régional. A ce titre, la stratégie régionale de développement économique identifie le tourisme culturel comme un axe prioritaire de développement. En effet, chaque année, des festivals d'envergure se déroulent dans la région de Nyon et contribuent à l'attractivité touristique de ce territoire doté d'une forte identité culturelle. Parmi ces événements majeurs figurent notamment les festivals Visions du Réel, Paléo Festival ou encore far° - festival des arts vivants. Autres exemples illustrant ce dynamisme, le Casino-Théâtre de Rolle ou l'Usine à Gaz qui accueillent toute l'année une programmation culturelle en spectacles vivants et en musiques actuelles avec concerts, théâtre, danse et spectacles.

Ces activités culturelles et artistiques contribuent à l'identité de la région, à sa notoriété touristique et génèrent un impact sur le plan économique. Une étude menée en 2017 avait permis de disposer d'une première analyse de cet impact. Les institutions et leurs activités ainsi que l'environnement ont fortement évolué au cours des dernières années. L'objectif est donc de disposer de données actualisées sur les retombées économiques de l'événementiel culturel dans la région.

Objectifs

Dans ce contexte, les principaux objectifs de la démarche sont les suivants :

- Evaluer les retombées économiques (directes/indirectes) générées par ces institutions et leurs visiteuses et visiteurs
- Evaluer les retombées sur le plan médiatique et la contribution à l'image et la notoriété de la région
- Permettre l'élaboration d'indicateurs afin de pouvoir réaliser un suivi plus régulier et pérenne des institutions concernées, de leur activité et de leur impact économique

Les résultats de l'étude pourront contribuer à orienter et, si nécessaire, adapter les soutiens financiers existants, notamment ceux mobilisés via le Fonds régional d'aide au tourisme (FRAT). Cette démarche, qui a été à plusieurs reprises sollicitée par la Commission du tourisme, participerait à justifier de la bonne allocation des ressources mobilisées dans ce fonds.

Ces résultats permettront également de renforcer la reconnaissance des institutions culturelles au sein des réseaux économiques et institutionnels, notamment dans le cadre de la recherche de financement (LADE, etc.)

Contenu prévisionnel des études

Initialement, un seul mandat était envisagé, afin d'évaluer les retombées économiques et l'impact médiatique des événements culturels. Toutefois, après avoir lancé une procédure en gré à gré auprès de deux bureaux spécialisés dans les études économiques, il est apparu que l'analyse relative aux retombées médiatiques devait faire l'objet d'un mandat distinct, compte tenu de la nature différente des données à recueillir et des compétences spécifiques qu'elle nécessite.

Le rayonnement médiatique (presse, TV, radio et réseaux sociaux) participe fortement au développement de l'image et de la notoriété des institutions et, plus largement, de la région.

De ce fait, des recherches complémentaires ont dû être menées afin de trouver un mandataire spécialisé dans l'analyse des retombées médiatiques. Ainsi, la démarche proposée vise à faire réaliser en parallèle deux mandats complémentaires par deux bureaux distincts :

- **Institut CREA (UNIL)** pour la partie relative à l'évaluation des retombées économiques
- **Argus Data Insights** pour la partie relative à l'évaluation de l'impact médiatique des événements culturels

L'offre de l'institut CREA (annexe 1) a pour objectif général de mesurer l'impact des institutions culturelles de la région de Nyon pour l'économie locale. Il s'agit d'évaluer non seulement l'impact direct des activités liées à ces institutions en termes de valeur ajoutée, d'emplois et de recettes fiscales, mais également leur impact indirect et induit (dépenses auprès de prestataires et fournisseurs locaux et effet d'entraînement sur l'économie locale). L'impact économique des institutions culturelles serait évalué à travers deux principaux canaux de transmission, à savoir leurs propres dépenses et celles de leur public.

Les résultats de l'étude comprendront les éléments suivants :

- Un document présentant les résultats de manière agrégée pour l'ensemble des institutions. Ces résultats pourront faire l'objet d'une communication publique.
- Un document à usage interne présentant, sous forme de graphiques et tableaux les principaux résultats des 4 institutions culturelles conventionnées et du Paléo festival. Ces résultats permettront notamment de mieux appréhender les soutiens accordés dans le

- cadre du Fonds régional d'aide au tourisme. Pour le Paléo Festival, ils permettront de contextualiser les résultats globaux, étant donné que ce festival représente une part importante des retombées totales et peut fausser l'ensemble des résultats.
- Une analyse visant à identifier des pistes pour un monitoring plus régulier de l'activité des institutions culturelles.

Il convient de souligner quelques limites méthodologiques (voir p. 6 point 4.1.1 de l'annexe 1). Premièrement, l'étude se limite à la région de Nyon et l'estimation de la part des dépenses réalisées localement repose sur une hypothèse proportionnelle à la taille des secteurs économiques régionaux par rapport au canton de Vaud. Deuxièmement, les données collectées sont déclaratives, ce qui peut introduire des imprécisions car toutes les institutions n'ont pas les mêmes ressources à disposition pour répondre aux questions avec précision, en particulier pour les données relatives à la provenance des publics. Enfin, l'impact économique des dépenses du public sera calculé selon un modèle scientifique existant (une enquête-terrain serait très onéreuse et présenterait également des limites méthodologiques). Malgré ces limites, la pertinence de la méthodologie a été validée avec le prestataire.

Concernant l'étude à mener par le bureau Argus Data Insights, celle-ci concerne spécifiquement l'analyse de l'impact médiatique des événements culturels. L'offre du bureau Argus Data Insights (annexe 2) prévoit notamment d'examiner les performances des institutions régionales sélectionnées dans les médias. L'analyse comprend les médias imprimés, les réseaux sociaux, les reportages radio et télévision.

Périmètre des études

Le périmètre du mandat figure en annexe 3 avec la liste des institutions qui seront invitées à participer à l'évaluation. Elle comprend les institutions conventionnées, les lieux et festivals au bénéfice d'un soutien régulier, l'ensemble des théâtres de la région et les festivals de la plateforme *Nyon, ville de festivals*.

Financement

Le coût pour les deux mandats envisagés est fixé à **CHF 69'140 TTC** au maximum et porte sur 18 institutions de la région. Le montant est réparti comme suit :

- Institut CREA : CHF 61'080 TTC
- Argus Data Insights : CHF 8059 TTC

L'écart entre les montants reflète la différence de méthodologie entre l'étude économique (collecte de données primaires, modélisation complexe) et l'analyse médiatique (exploitation d'outils de monitoring existants).

Le financement du mandat est prévu dans le cadre du Fonds régional d'aide au tourisme (FRAT).

En parallèle au présent préavis, Région de Nyon sollicite une participation cantonale pour la réalisation de ces mandats dans le cadre de la Loi sur l'Appui au Développement Economique (LADE). En cas de réponse positive, la participation cantonale pourrait atteindre jusqu'à 50% du coût du projet soit **CHF 34'570 maximum**. Dans ce cas de figure, le reste à charge du Fonds régional d'aide au tourisme s'élèverait à **CHF 34'570**. Le nouveau règlement du fonds prévoit le financement d'études à vocation touristique.

Le préavis prévoit le financement du coût total des études. La participation cantonale éventuelle, qui pourrait atteindre 50% maximum, viendrait en subvention.

Lors de sa séance du 28 octobre 2025, la Commission du tourisme a examiné ce dossier et a émis un avis favorable pour une prise en charge par le Fonds régional d'aide au tourisme.

Calendrier prévisionnel

1 ^{er} semestre 2026	Lancement des mandats
2 ^e semestre 2026	Livraison des résultats

Communication

Les résultats de l'étude seront susceptibles de faire l'objet d'une communication générale, étant précisé que les données individuelles des institutions ne seront pas rendues publiques.

Conclusion

Chaque année, des festivals d'envergure se déroulent dans la région de Nyon et des institutions accueillent toute l'année une programmation culturelle riche en spectacles vivants et en musiques actuelles avec concerts, théâtre, danse et spectacles, etc. Parmi les principales institutions qui contribuent à cette vie culturelle, figurent notamment Visions du Réel, far° - festival des arts vivants, l'Usine à Gaz ou encore le Casino-Théâtre de Rolle.

Fort de ce constat, Région de Nyon a fait du tourisme culturel un axe prioritaire de sa Stratégie de développement régional 2025-2029. Après une première étude menée en 2017, Région de Nyon souhaite améliorer le suivi et le monitoring de l'événementiel culturel en disposant de données actualisées sur les retombées économiques et médiatiques de ce domaine d'activité.

Les informations recueillies doivent permettre d'orienter et, si nécessaire, adapter les dispositifs de soutien financiers existants, notamment dans le cadre du Fonds régional d'aide au tourisme.

Annexes

- Offre Institut Crea
- Offre Argus Data Insights
- Liste des institutions sollicitées

Décision du Conseil intercommunal

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal

vu le préavis du Comité de direction 61-2025 relatif à une demande de crédit de CHF 69'140,

ouï le rapport de la Commission ad hoc,

ouï le rapport de la Commission des finances,

attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide d'accorder le crédit de CHF 69'140 pour la réalisation de deux mandats destinés à évaluer les retombées économiques ainsi que les retombées médiatiques générées par le secteur de l'évènementiel culturel dans la région de Nyon,

d'imputer le montant total de CHF 69'140 sur le fonds FRAT.

Ainsi délibéré par le Comité de direction dans sa séance du 30 octobre 2025, pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal.

AU NOM DU COMITÉ DE DIRECTION

Frédéric Mani
Président

Boris Mury
Secrétaire général

PROPOSITION DE MANDAT
« Évaluation des retombées économiques
de la culture dans la Région de Nyon »

À l'attention de

Boris Mury
Secrétaire général
Grand-Rue 24
CH- 1260 Nyon

Contact

Dr. Mathieu Grobéty
Directeur exécutif de l'Institut CREA d'économie appliquée
Faculté des Hautes Etudes Commerciales
Université de Lausanne
CH-1015 Lausanne
Tél : 079 830 62 09
mathieu.grobety@unil.ch

Lausanne, le 1^{er} septembre 2025

1. Objectif général de l'étude

L'étude a pour objectif général de mesurer l'impact que représente les institutions culturelles de la Région de Nyon dans l'économie locale. Il s'agit d'évaluer non seulement l'impact direct des activités liées à ces institutions en termes de valeur ajoutée, d'emplois et de recettes fiscales, mais également leur impact indirect et induit. L'impact économique local des institutions culturelles est évalué à travers **deux principaux canaux de transmission**, à savoir à travers leurs propres dépenses (canal 1) et de celles de leur public (canal 2). Nous évaluerons également l'impact économique local des 4 institutions culturelles conventionnées et du Paléo festival (canal 3) de façon séparée.

2. Réalisation du mandat

Nous avons défini différents modules de travail (« *working packages* ») pour la réalisation du mandat que nous décrivons ci-dessous.

Module 1 : Récolte et mise en forme des données nécessaires à la réalisation du mandat

Nos efforts se concentreront tout d'abord sur la récolte de données via un questionnaire transmis à chacune des institutions culturelles sélectionnées. Les données nécessaires à la réalisation du mandat sont détaillées à la Section 4.

Le questionnaire sera élaboré par le CREA en collaboration avec le Mandant. Le Mandant a quant à lui la responsabilité d'envoyer le questionnaire aux institutions culturelles sélectionnées ainsi que de leur adresser des rappels selon un planning préalablement défini entre les Parties.

Nous procémons en règle générale en deux étapes.

- Dans un premier temps, le Mandant fait parvenir aux institutions culturelles sélectionnées un questionnaire en version PDF par email afin qu'elles rassemblent les informations nécessaires pour répondre aux questions. Ce premier formulaire est destiné à leur donner le temps de préparer leurs réponses à l'avance et de s'assurer qu'elles sont correctes et précises.
- Dans un deuxième temps, elles devront reporter leurs réponses dans un questionnaire électronique sur la plateforme Qualtrics qui sera envoyé par le Mandant par email à une date définie dans le planning. Seules les réponses de ce dernier seront prises en compte dans l'étude.

Il s'agira ensuite de mettre en forme les données récoltées de façon à faciliter les estimations ainsi que la production des graphiques / tableaux. Nous fournirons également au Mandant un tableau excel avec l'ensemble des résultat détaillés du questionnaire.

Module 2 : Modélisation et estimation des impacts économiques sur la Région de Nyon

Dans ce second module, nous utiliserons notre propre modèle quantitatif ainsi que les données récoltées auprès des institutions culturelles sélectionnées afin d'estimer leurs impacts économiques sur la Région de Nyon. L'approche méthodologique est détaillée à la Section 3.

Module 3 : Analyse supplémentaire

Dans ce troisième module, nous procéderons à l'analyse supplémentaires suivante : identification des pistes de monitoring de l'activité des institutions culturelles.

Pour cette analyse, l'objectif est d'apporter des pistes afin de mettre en place une sorte d'observatoire de l'activité des institutions culturelles. Il faudra identifier les indicateurs faciles à interpréter et à récolter qui pourront être alimentés par les institutions elles-mêmes afin de comparer leurs retombées d'année en année.

Module 4 : Rédaction du rapport de synthèse des résultats

Le rapport final sera mis en page et complété par le CREA. Il prendra la forme d'une étude d'une quarantaine de pages présentant les principaux résultats agrémentés de graphiques et tableaux commentés et complétés par une synthèse des constats et enjeux.

Le rapport final sera structuré de la manière suivante :

Principaux résultats

1. Introduction
2. Approche méthodologique
3. Impact économique local des dépenses des institutions culturelles
4. Impact économique local du public des institutions culturelles
5. Monitoring de l'activité des institutions culturelles

Conclusion

Annexes

La structure du rapport final est susceptible d'être modifiée en fonction des résultats obtenus.

Ce module inclut également la prise en compte des commentaires du Mandant sur la version préliminaire du rapport.

Module 5 : Rédaction du *management summary*

Dans le cinquième module, nous rédigerons un *management summary* qui présente les points essentiels du rapport complet élaboré au module 4. Ce document de 3-4 pages devra permettre au public et aux décideurs d'accéder rapidement aux informations clés sans devoir parcourir l'intégralité du rapport complet.

Module 6 : Document à usage interne lié aux impacts économiques de chacune des 4 institutions culturelles conventionnées et du Paléo Festival

Ce document à usage interne présentera, sous forme de graphiques / tableaux, les principaux résultats en termes de retombées économiques de chacune des 4 institutions culturelles conventionnées (à savoir, Festival Visions du Réel, Usine à Gaz, Far° festival et Casino Théâtre de Rolle) ainsi que du Paléo Festival.

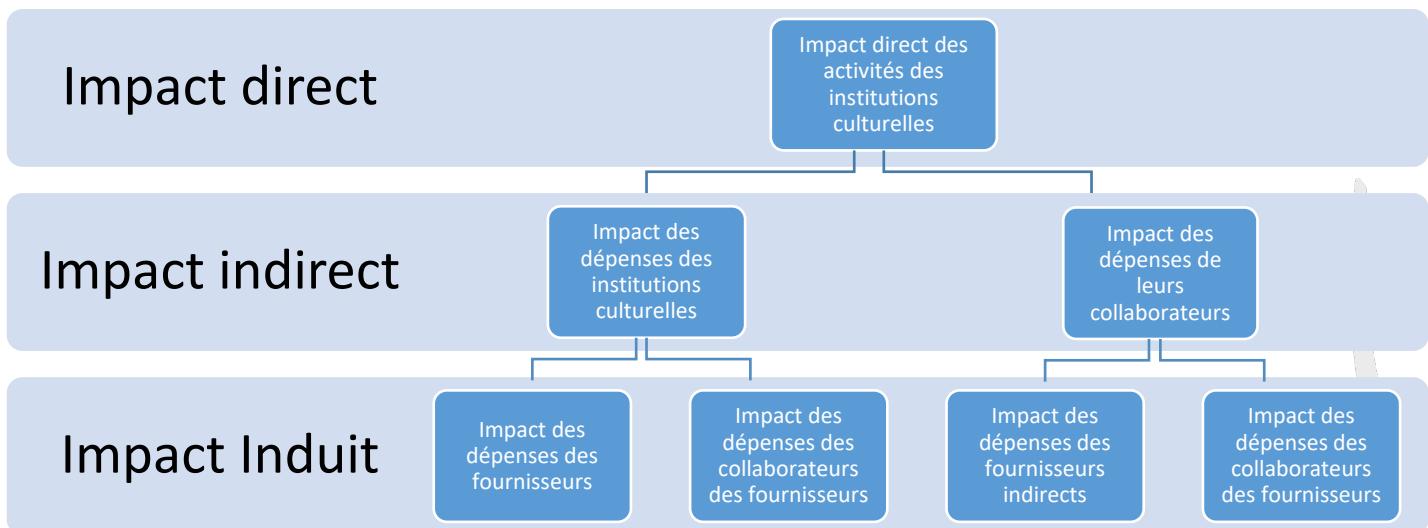
3. Approche méthodologique

3.1 Impact économique des dépenses des institutions culturelles

L'analyse de l'impact économique des dépenses des institutions culturelles s'articulera autour de deux parties principales. La première partie sera consacrée à l'impact direct de l'ensemble des activités liées aux institutions culturelles de la Région de Nyon. S'y ajoute une deuxième partie consacrée aux impacts indirect et induit de ces mêmes activités. De façon schématique, les trois impacts susmentionnés se résument ainsi :

- impact direct : mesure la création directe de richesse (essentiellement en termes de valeur ajoutée, emplois et impôts) à travers les activités des institutions culturelles de la Région de Nyon;
- impact indirect : mesure le surplus de valeur injectée dans l'économie locale à partir des diverses dépenses des institutions culturelles de la Région de Nyon et de ses employés;

- impact induit : mesure l'effet d'entraînement à travers les dépenses successives engendrées par les impacts direct et indirect.



L'impact direct mesure la création directe de richesse par les institutions culturelles de la Région de Nyon. Il est appréhendé par la valeur ajoutée (chiffre d'affaires moins consommations intermédiaires) des activités des institutions culturelles ainsi qu'à travers les emplois directs et son apport fiscal. Quant au montant des impôts des employés des institutions culturelles, on ne pourra procéder qu'au moyen d'estimations indirectes, par exemple à travers la masse salariale distribuée et les taux d'imposition applicable. Il faudra également déterminer quelles institutions culturelles en tant que personnes morales sont soumises à l'impôt communal et cantonal et quel est leur apport fiscal le cas échéant.

L'impact indirect mesure le surplus de valeur injectée dans l'économie locale et la création ou le maintien d'emplois à partir des dépenses liées aux activités des institutions culturelles de la Région de Nyon. L'impact indirect vient de deux sources :

- i. La première passe par les achats intermédiaires de biens et services (fournitures consommables et autres) réalisés pour l'organisation et le fonctionnement des institutions culturelles. La part des achats en biens et services adressée à des fournisseurs locaux contribue à la création de valeur dans l'économie locale.
- ii. La seconde obéit à un mécanisme semblable, mais en partant des salaires distribués par les institutions culturelles. La part des dépenses des collaborateurs de ces dernières adressée à des fournisseurs et prestataires de services locaux contribue également à la création de valeur dans l'économie locale.

L'addition des deux résultats donne l'impact indirect total en termes de valeur ajoutée supplémentaire et d'emplois créés ou maintenus grâce aux dépenses des institutions culturelles.

L'impact indirect n'est que la première étape d'une chaîne de dépenses induites dont chaque étape contribue à la création de valeur dans l'économie locale. Il s'agit de l'**impact induit**, c'est-à-dire d'un mécanisme de multiplicateur macroéconomique permettant d'appréhender l'impact total d'une activité additionnelle sur l'économie. A noter que l'impact direct se fait sentir assez rapidement dans l'économie, tandis que l'impact indirect et a fortiori induit prennent plus de temps à se diffuser à travers les divers canaux économiques.

L'addition des trois impacts (direct, indirect et induit) permet de calculer l'effet multiplicateur basé sur la valeur ajoutée totale. Les impacts direct, indirect et induit seront mesurés en termes de valeur ajoutée brute annuelle et d'emplois annuels en équivalent plein temps en utilisant le modèle quantitatif développé par le CREA, les données mises à disposition par le Mandant et les statistiques officielles.

3.2 Impact économique du public des institutions culturelles

Une composante spécifique aux institutions culturelles de la Région de Nyon est constituée par les dépenses des touristes/visiteurs auprès des hôtels, restaurants, commerces, et autres. Cet impact est analysé dans une partie supplémentaire.

Dans le cadre de l'évaluation de l'**impact économique des dépenses du public des institutions culturelles**, seuls les impacts indirect et induit peuvent être calculés. Ils reposent sur des mécanismes similaires à ceux exposés ci-dessus. Ils seront mesurés en termes de valeur ajoutée brute annuelle et d'emplois annuels en équivalent plein temps en utilisant le modèle quantitatif développé par le CREA, les données mises à disposition par le Mandant et les statistiques officielles. A noter qu'il est impossible de calculer un multiplicateur pour ces canaux de transmission. Les dépenses du public n'ont en effet pas de lien direct avec les emplois ou l'impact direct initial des institutions culturelles, rendant donc toute comparaison impossible.

4. Données nécessaires à la réalisation du mandat

Les paramètres-clé suivants détermineront les données nécessaires à la réalisation de l'étude :

- 1) Le périmètre géographique de l'étude ;
- 2) L'année civile couverte par l'étude ;
- 3) Sélection des entreprises couvertes par l'étude.

Ceux-ci doivent être choisis par le Mandant.

4.1 Paramètres-clé à déterminer par le Mandant

4.1.1 Périmètre géographique de l'étude

L'estimation des impacts direct, indirect et induit sur l'économie locale est tributaire du périmètre géographique choisi. Pour cette étude, le Mandant a fait le choix de se concentrer sur l'impact économique des institutions culturelles au niveau de la Région de Nyon.

Il est important de garder à l'esprit que l'estimation de la part des dépenses effectuée par les institutions culturelles elles-mêmes, leurs fournisseurs et leurs employés au sein du périmètre géographique sélectionné aura une influence non-négligeable sur les impacts indirects et induits. Afin de les estimer de la façon la précise possible, les institutions culturelles sous analyse devront fournir des informations précises pour pouvoir estimer au mieux la part de leurs dépenses effectuées dans la Région de Nyon ainsi que celles de leurs collaborateurs.

Par ailleurs, notre approche méthodologique repose sur les tableaux entrée-sortie (« input-output table ») de l'OFS que nous avons adaptés au contexte de la Région de Nyon de manière *ad hoc*. Comme les données sur l'origine des flux commerciaux des entreprises localisées en Région de Nyon ne sont pas disponibles, nous avons retenu l'hypothèse que la part du commerce intrarégional dans un secteur est intimement liée à sa taille dans la Région de Nyon par rapport au reste du canton de Vaud. En raison du manque de données permettant de valider cette hypothèse, les résultats que nous produirons doivent être considérés avec davantage de prudence que dans le cas d'une étude à l'échelle d'un canton.

4.1.2 Année civile couverte par l'étude

L'évaluation des retombées économiques des institutions culturelles s'effectuera sur la base des données fournies pour l'année civile souhaitée. Le Mandant devra choisir une année civile qui est considérée comme représentative l'activité culturelle dans la Région de Nyon.

4.1.3 Sélection des institutions culturelles

Les institutions sélectionnées par le Mandant et couvertes par l'étude sont celles qui contribuent à l'activité de la culture dans la Région de Nyon et qui sont à la base de ses retombées économiques.

Le Mandant devra fournir au CREA une liste définitive des institutions culturelles qui devront être couvertes par l'étude. Il devra également fournir les éléments suivants :

- Nom de l'institution culturelle ;
- Adresse du site interne de l'institution culturelle (si disponible) ;
- Type d'activité de l'institution culturelle selon la nomenclature NOGA (code à 2 chiffres qui peut être trouvé sous <https://www.kubb-tool.bfs.admin.ch/fr>; par ex. code NOGA 90 Activités créatives, artistiques et de spectacle) ;

- Nom, prénom et adresse email de la personne de contact qui aura la charge de récolter les données nécessaires et de répondre au questionnaire.

Les 18 institutions sélectionnées par le Mandant sont regroupées dans les trois catégories suivantes :

- 1) 4 institutions conventionnées :
 - Usine à Gaz
 - Far°
 - Usine à Gaz
 - Visions du Réel
- 2) Soutiens réguliers :
 - La Parenthèse
 - Jval OpenAir
 - Poprock festival
 - Les Hivernales
 - Festival Jazz au Peuple
 - Variations musicales de Tannay
 - Focale
 - EEEEH ! La Grenette
 - Bureau des Questions importantes
- 3) Autres :
 - Paléo Festival
 - Caribana Festival
 - Rive Jazzy
 - Théâtre Grand-Champ
 - Théâtre Terre Sainte

4.2 Données à fournir par les institutions culturelles

Les données mentionnées ci-dessous (i.e. dans les Sections 4.2.1, 4.2.2 et 4.2.3) seront collectées via un questionnaire qui devra être rempli par chaque institution culturelle sélectionnée aussi précisément que possible.

Les données recueillies par le CREA via ce questionnaire électronique seront traitées en toute confidentialité. Les données fournies par chaque institution culturelle sélectionnée ne seront utilisées que pour obtenir un résultat agrégé. Seules les résultats agrégés (c'est-à-dire de l'ensemble des institutions culturelles sélectionnées) seront pris en compte pour l'évaluation des retombées économiques de la culture dans la Région de Nyon.

4.2.1 Pour l'estimation de l'impact direct

Pour chaque institution culturelle sélectionnée, les données nécessaires à l'estimation de l'impact direct sont énumérées ci-dessous :

- Chiffre d'affaires ;
- Frais de fonctionnement hors personnel, notamment les dépenses en biens et services (charges de matériel, de marchandises et de prestations de tiers) ;
- Masse salariale (revenus bruts) totale ;
- Nombre d'emplois en équivalents plein temps ;
- Montant des impôts payés.

Ces données doivent couvrir l'année civile choisie.

4.2.2 Pour l'estimation de l'impact indirect

Par ailleurs, chaque institution culturelle sélectionnée doit fournir au CREA une estimation, ne serait-ce grossière, de la proportion de ses dépenses en biens et services réalisées auprès des fournisseurs locaux, c'est-à-dire auprès des fournisseurs actifs dans la Région de Nyon. Chaque institution culturelle sélectionnée doit également fournir au CREA le nombre de ses employés (idéalement en équivalents plein temps) qui habitent en Région de Nyon.

Ces données sont nécessaires à l'estimation de l'impact indirect local des institutions culturelles.

4.2.3 Pour l'estimation de l'impact du public des institutions culturelles

Deux difficultés surviennent généralement pour l'évaluation de ce type d'impact. D'une part, nous ne devrions considérer que le public qui se déplace en Région de Nyon avec la visite des institutions culturelles comme motif principal de déplacement et de séjour. D'autre part, nous ne connaissons pas les dépenses de consommation du public. Ces informations auraient pu être obtenues par sondage auprès des spectateurs des institutions culturelles de la Région de Nyon. Ce type de sondage est coûteux et difficile à mettre en place, raison pour laquelle nous estimons les dépenses du public en passant par des statistiques officielles.

Chaque institution culturelle sélectionnée doit fournir au CREA une estimation, ne serait-ce grossière, des éléments suivants :

- Nombre annuel de spectateurs ;
- Part des spectateurs qui résident en Région de Nyon ou dans les cantons limitrophes ;
 - Part de ces spectateurs dont le motif de déplacement/sortie est la culture ;
- Part des spectateurs qui résident hors de la Région de Nyon ou des cantons limitrophes mais en Suisse ;
 - Part de ces spectateurs dont le motif de déplacement/sortie est la culture ;

- Part des spectateurs étrangers ;
 - Part de ces spectateurs dont le motif de déplacement/sortie est la culture ;

Ces données doivent couvrir l'année civile choisie. Nous pourrons ensuite estimer les dépenses générées par type de spectateur en utilisant la dépense touristique journalière moyenne.

5. Organisation du mandat

5.1 Mathieu Grobéty, directeur exécutif de l'Institut CREA

Le mandat sera dirigé par Mathieu Grobéty.

Titulaire d'un doctorat en sciences économiques de l'Université de Lausanne, Mathieu Grobéty, économiste et chercheur, est un expert en analyse prévisionnelle depuis plus de 10 ans. Il est également Professeur de prévisions économiques pour la prise de décision à la Faculté des HEC de l'Université de Lausanne.

Tout au long de sa carrière et dans ses différents rôles de conseiller économique, il a développé de nombreux instruments d'analyse prévisionnelle ayant fonction de prise de décision. Au sein d'institutions de référence comme la Banque Nationale Suisse où il a évolué durant plusieurs années, il a mis son expertise au service de la Direction générale dans le cadre du processus de décision de politique monétaire. Il a également travaillé en tant qu'économiste dans le secteur bancaire. Dans ses travaux de recherche en économétrie appliquée, il s'est intéressé à la croissance économique et à la finance internationale.

Mathieu Grobéty est fréquemment invité dans les médias nationaux et internationaux pour partager son expertise sur les enjeux économiques actuels.

5.2 Jean-Paul Renne, directeur académique de l'Institut CREA

Jean-Paul Renne épaulera Mathieu Grobéty dans la modélisation quantitative des retombées économiques des institutions culturelles.

Jean-Paul Renne est Professeur d'économie à la Faculté des HEC de l'Université de Lausanne, qu'il a rejointe en 2015. Auparavant, il a travaillé comme économiste à la Banque de France et comme responsable de la recherche opérationnelle à l'agence française de la dette (Agence France Trésor).

Il est titulaire d'un doctorat en mathématiques appliquées de l'Université Paris-Dauphine. Il est diplômé de l'Ecole Polytechnique de Paris et de l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées (ENPC), et détient également un Master en Actions Publiques de l'ENPC. Ses recherches

portent sur la modélisation des séries temporelles, avec des applications à la dynamique des taux d'intérêt, à la gestion de la dette publique, et à la valorisation des risques extrêmes.

Il enseigne divers cours d'économétrie appliquée aux étudiants de bachelor, de master et de doctorat à l'Université de Lausanne. Il a également œuvré en tant que consultant académique auprès de nombreuses organisations nationales et internationales de référence (Banque Centrale Européenne, OCDE, Banque de France, SECO).

5.3 Autres collaborateurs

Les autres collaborateurs au mandat sont :

- **Marco Soto Novoa**, *MSc. in Economics* (HEC, UNIL), est chercheur et collaborateur scientifique au CREA. Il sera chargé d'élaborer le questionnaire électronique sur la plateforme Qualtrics ainsi que de répondre aux questions des institutions culturelles sur le questionnaire (module 1).
- **Guillaume Schwegler**, *MSc. in Economics* (HEC, UNIL), est doctorant en macroéconomie à HEC Lausanne et collaborateur scientifique au CREA. Il sera chargé de procéder aux estimations de différents paramètres pour calibrer notre modèle (module 2).

Si nécessaire, d'autres chercheurs / professeurs de HEC Lausanne pourront contribuer au mandat.

6. Budget et calendrier

6.1 Budget

Pour estimer les impacts économiques de chacun des différents canaux de transmission analysés, nous utilisons un modèle que nous avons développé à l'interne au CREA et que nous mettons régulièrement à jour. C'est la raison pour laquelle le budget est prévu selon un forfait unique auquel nous avons appliqué des rabais de quantité progressifs ainsi qu'un rabais supplémentaire fonction publique. Le tableau ci-dessus fournit le détail du tarif de base et des rabais appliqués pour la réalisation du présent mandat.

Modélisation et estimation des impacts économiques sur la Région de Nyon				
	Tarif de base (hors taxe)	Rabais de quantité		Tarif final (hors taxe)
Canal 1: Impact économique (agrégé) des dépenses des institutions culturelles sur la Région de Nyon	32 000	0%	0	32 000
Canal 2: Impact économique (agrégé) du public des institutions culturelles sur la Région de Nyon	32 000	50%	-16 000	16 000
Canal 3: Impact économique (désagrégé) des dépenses de fonctionnement et du public sur la Région de Nyon pour le Paléo festival ainsi que pour chacune des 4 institutions culturelles conventionnées	32 000	37.5%	-12 000	20 000
Total hors rabais supplémentaire et hors taxe				68 000
Rabais supplémentaire Région de Nyon (50%)				-34 000
Total hors taxe				34 000

	Economiste senior CREA		Assistant de recherche CREA		Total
	Nombre de jours	Coût par jour	Nombre de jours	Coût par jour	
1. Données nécessaires à l'estimation de l'impact économique sur la Région de Nyon	3.0	1 280	3.0	520	5 400
1.1 Elaboration des questions du questionnaire (y.c. séances de travail avec le Mandant)	1.5		0.0		
1.2 Elaboration du questionnaire électronique dans Qualtrics	0.25		1.5		
1.3 Réponse aux questions des institutions culturelles sur le questionnaire	0.25		1.5		
1.4 Récolte et mise en forme des données	0.75		0.0		
1.5 Tableau excel des résultats détaillés	0.25		0.0		
2. Modélisation et estimation de l'impact économique sur la Région de Nyon					34 000
2.1 Canaux 1 & 2 (dépenses propres & dépenses touristiques)	Forfait	-	Forfait	-	24 000
2.2 Canal 3 (4 institutions culturelles conventionnées et Paléo festival)	Forfait	-	Forfait	-	10 000
3. Analyses supplémentaires	0.5	1 280	0.0	520	640
3.1 Identification des pistes de monitoring de l'activité des institutions culturelles	0.5		0.0		
4. Rédaction du rapport de synthèse des résultats (y.c. production des graphiques / tableaux)	3.5	1 280	0.0	520	4 480
4.1 Principaux résultats, introduction, approche méthodologique et conclusion	1.5		0.0		
4.2 Impacts économiques (canal 1 & 2)	1.5		0.0		
4.3 Pistes de monitoring	0.5		0.0		
5. Document à usage interne lié à aux impacts économiques de chacune des 4 institutions culturelles conventionnées et du Paléo festival	1.75	1 280	0.0	520	2 240
5. Rédaction du management summary	1.0	1 280	0.0	520	1 280
6. Divers et imprévus (≈5%)	-	-	-	-	2 400
Sous-total					50 440
Redevance UNIL (13%)					6 557
TVA (8.1%)					4 086
Total TTC (arrondi)					61 080

En sus du budget en lien avec les activités de modélisation et d'estimation, nous appliquons un tarif moyen de 1'280 CHF par jour (HT) pour un économiste senior (Dr. Mathieu Grobéty) et de 840 CHF par jour (HT) pour un collaborateur scientifique (Marco Soto Novoa). Ce projet sera mené par des experts ayant une formation scientifique en économie.

Le tableau ci-dessus (en page 12) résume la durée de chaque module de travail et les dépenses prévues, auxquelles la redevance UNIL (13.0%) ainsi que la TVA (8.1%). En raison du caractère unique de l'étude, il nous est difficile d'estimer précisément le nombre de jours nécessaires à sa réalisation, notamment pour les parties liées à la récolte de données et aux analyses supplémentaires. C'est pourquoi nous avons inclus des divers et imprévus correspondant à 5% du montant initialement prévu. En cas de dépassement, il s'engage à mentionner explicitement dans la facture finale le montant des divers et imprévus pour chacun des modules.

Pour réaliser le mandat, il faut prévoir une enveloppe budgétaire de CHF 61'080 TTC. Le tiers du montant, soit CHF 20'360.-, sera versé à la signature du contrat et le reste, soit CHF 40'720.- (montant qui comprend les divers et imprévus et qui pourrait donc être revu à la baisse), après la livraison du rapport final.

6.2 Calendrier

Le calendrier ci-dessous détaille les principales échéances pour la réalisation du mandat.

Étape du projet	Échéances	CREA	Mandant
Attribution du mandat			
Proposition de mandat	Août 2025	●	
Décision d'attribution du mandat	Décembre 2025 (au plus tard)		●
Récolte des données			
Création du questionnaire (électronique / PDF)	Janvier 2026	●	○
Envoi du questionnaire aux institutions culturelles	Début février 2026		●
Participation des institutions culturelles au questionnaire et envoi des rappels	Février 2026		●
Envoi du courriel de clôture du questionnaire	Fin février 2026 (au plus tard)		●
Réalisation des prestations			
Production des résultats et rédaction du rapport de synthèse	Mars-avril 2026	●	
Envoi de la version préliminaire du rapport	Fin avril 2026	●	
Commentaires du mandant sur la version préliminaire du rapport	Mi-mai 2026		●
Prise en compte du commentaire du mandant et rédaction du rapport final	Fin mai 2026	●	

Remarque : ● = responsabilité ; ○ = participation.

A noter qu'en raison du degré d'incertitude élevé relatif à la disponibilité des données et au temps nécessaire à la production des résultats, des retards peuvent survenir. Tout retard anticipable sera annoncé à l'avance au Mandant.

7. Diffusion des résultats et propriété intellectuelle

7.1 Diffusion des résultats

La diffusion des résultats peut être effectuée par le biais d'une publication officielle faite en commun par le Mandant et le CREA. Le Mandant peut en disposer et publier les résultats chiffrés en totalité ou en partie en respectant la mention de la source suivante : Institut CREA d'économie appliquée, Faculté des HEC, Université de Lausanne.

7.2 Propriété intellectuelle

Le Mandant est propriétaire des données et résultats obtenus par le CREA dans l'exécution des Services et de tout droit de propriété intellectuelle y afférent. Le CREA est autorisé à utiliser les résultats et les données à des fins de recherche et publications scientifiques.

Le CREA demeure propriétaire de l'ensemble de ses méthodes et outils utilisés ou développés dans l'exécution des Services ainsi que de tout droit de propriété intellectuelle y afférent.

8. Divers

8.1 Indépendance

L'Institut CREA s'engage à réaliser cette étude en toute indépendance et liberté scientifiques. Après la remise du rapport de synthèse des résultats, il reste à disposition pour participer à d'éventuelles manifestations dont le but est de présenter les résultats de l'étude.

8.2 Coordonnées des économistes clés dans l'exécution du mandat

Dr. Mathieu Grobéty

Institut CREA, Université de Lausanne
Quartier UNIL-Dorigny
Bâtiment Internef, bureau 552
CH-1015 Lausanne
Téléphone: +41 (0) 21 692 33 53
Email: mathieu.grobety@unil.ch

Prof. Jean-Paul Renne

Institut CREA, Université de Lausanne
Quartier UNIL-Dorigny
Bâtiment Internef, bureau 524
CH-1015 Lausanne
Téléphone: +41 (0) 21 692 36 59
Email: jean-paul.renne@unil.ch
Site internet personnel :
<https://www.jprenne.com/>

8.3 Projets de référence

Vous trouverez ci-dessous une liste (non-exhaustive) des projets de référence qui ont été réalisés au cours des 5 dernières par les économistes impliquées dans le projet du Mandant :

(1) L'impact économique de la culture lausannoise subventionnée

- Mandant : Service de la culture de la Ville de Lausanne
- Type de mandat : analyse d'impact économique sur l'économie vaudoise
- Réalisation du Mandat : 2023
- Personne clé impliquée : Dr. Mathieu Grobéty

(2) Les retombées économiques régionales de la culture subventionnée à Bienne

- Mandant : Service de la culture de la Ville de Lausanne
- Type de mandat : analyse d'impact économique sur l'économie vaudoise
- Réalisation du Mandat : 2025
- Personne clé impliquée : Dr. Mathieu Grobéty

(3) La contribution de l'Université de Lausanne (UNIL) à l'économie vaudoise

- Mandant : Université de Lausanne
- Type de mandat : analyse d'impact économique sur l'économie vaudoise
- Réalisation du Mandat : 2024
- Personne clé impliquée : Dr. Mathieu Grobéty

8.4 Annexes

Les annexes comprennent les documents suivants :

- Portait de l'Institut CREA d'économie appliquée.
- CV de Mathieu Grobéty
- CV de Jean-Paul Renne
- CV des collaborateurs scientifiques Marco Soto Novoa et Guillaume Schwegler
- Etude « L'impact économique de la culture lausannoise subventionnée » mandatée par le Service de la culture de la Ville de Lausanne ;
- Etude « La contribution de l'Université de Lausanne à l'économie vaudoise » mandatée par l'Université de Lausanne.

Cette proposition de mandat est valable jusqu'au 31 décembre 2025.

N'hésitez pas à nous contacter pour de plus amples informations.

Nous vous prions d'agrérer l'expression, Madame, Monsieur, de nos salutations distinguées.



Dr. Mathieu Grobety
Directeur exécutif de l'Institut CREA d'économie appliquée
Faculté des Hautes Etudes Commerciales (HEC)
Université de Lausanne (UNIL)





OFFRE

Analyse des médias – Culture à Nyon 2024/2025

08.10.2025

Région de Nyon,
Cintia Stucker
Grand-Rue 24
CH-1260 Nyon
Suisse

MEDIA ANALYTICS

Une analyse de référence pour le secteur de la culture à Nyon doit examiner la performance des médias et les thèmes et événements centraux des acteurs sélectionnés sur le marché en 2024/2025.

CONTENU DE L'ANALYSE, BASE DE DONNÉES & PÉRIODE DE TEMPS

Les entreprises/festivals suivantes seront étudiées (liste reçue de la région de Nyon le 12.08.2025) :

- Théâtre de Terre-Sainte, situé à Coppet : <https://www.theatre-de-terre-sainte.ch/>
- L'Usine à Gaz à Nyon <https://usineagaz.ch/>
- Le Casino théâtre de Rolle <https://www.theatre-rolle.ch/>
- Visions du Réel à Nyon <https://www.visionsdureel.ch/>
- Far° - festival et fabrique des arts vivants à Nyon <https://far-nyon.ch/>
- La Parenthèse culturelle <http://www.bar-laparenthese.ch/>
- Jval Openair <https://www.jval.ch/>
- Les Hivernales <https://www.leshivernales.ch/>
- Le Poprock festival <https://www.poprockfestival.ch/>
- Jazz au Peuple <https://jazzaupeuple.ch/>
- Variations musicales de Tannay <https://musicales-tannay.ch/>
- EEEEH ! <https://www.eeeeeh.ch/>
- Bureau des questions importantes (hébergé sur le site de EEEEH ! <https://www.eeeeeh.ch/bureau-des-questions-importantes-242/>
- Focale <https://focale.ch/>
- Théâtre de Grand-Champ <https://www.grand-champ.ch/>
- Rive Jazzy <https://www.rivejazzy.ch/>
- Paléo festival <https://yeah.paleo.ch/fr>
- Caribana festival <https://caribana.ch/fr>

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS & ÉTENDUE DE LA LIVRAISON

La livraison aura lieu après accord avec la direction du projet.

Lors de la livraison, l'évaluation doit être présentée lors d'un bref appel et les éventuelles questions doivent être clarifiées.

PRIX

Le coût total pour **la Région de Nyon** s'élève à 3'000 CHF.

Ce montant comprend :

- les coûts de mise en place (set-up),
- les coûts de données (réseaux sociaux via Talkwalker, presse écrite, en ligne et radio via Datalake),
- ainsi qu'une analyse générale de la présence médiatique de tous les festivals pour 2025, comparée à 2024, incluant un résumé de gestion (management summary)

En outre :

Chaque festival principal – **Paléo, Visions du Réel, l'Usine à Gaz, le Casino-Théâtre de Rolle et le Caribana** – fait l'objet d'une analyse détaillée avec 5 diapositives par festival, au prix de 300 CHF chacun.

Chaque **autre festival** fait l'objet d'une seule diapositive, au prix de 200 CHF par festival. Selon la planification actuelle, 13 festivals supplémentaires sont prévus.

Une marge de 5 % pour imprévus est ajoutée au montant total de 7'100 CHF, ce qui porte le coût total à **7'455 CHF (hors TVA)**.

Adresse de
livraison:

DURÉE DU MANDAT

Date de départ :

Remarques

La commande débute après réception de l'offre signée.

Tout travail supplémentaire pour des évaluations supplémentaires, des adaptations de l'analyse, des compilations de clippings ou d'autres prestations supplémentaires qui diffèrent de la prestation offerte ici, sera facturé en sus.

Tarif horaire CHF 200.00

CONDITIONS DE PAIEMENT

La facturation a lieu après la livraison de la ou des analyses.

Les conditions de paiement sont de 30 jours nets

Les prix sont susceptibles d'être modifiés à tout moment

Tous les prix s'entendent hors TVA

La validité de cette offre est de 30 jours à compter de la date d'émission.

INFORMATIONS SUR L'ADRESSE DE FACTURATION ET DE LIVRAISON

Si vous souhaitez une adresse de facturation différente de l'adresse de livraison, nous vous prions de nous la communiquer ici.

Adresse de facturation différente

Société :

Nom :

Rue :

Case postale :

NPA / Lieu :

CONDITIONS GÉNÉRALES

Les [Conditions générales de vente](#) (CGV) d'ARGUS DATA INSIGHTS® Schweiz AG (version 04/2017) sont réputées acceptées une fois l'offre signée.

Pour toute question ou demande d'information complémentaire, veuillez vous adresser à :

- Stella Dietrich (téléphone +41 44 388 82 35, e-mail stella.dietrich@argusdatainsights.ch)
- Augustin Friry (téléphone +41 44 388 82 00, e-mail augustin.firy@argusdatainsights.ch)

Merci de bien vouloir nous renvoyer l'offre signée en pièce jointe d'un e-mail.

Nous nous réjouissons de notre collaboration.

Région de Nyon

Lieu, date :

Nom, prénom :

Signature :



Evaluation des retombées économiques et médiatiques des événements culturels

Liste des institutions sollicitées

FESTIVALS	Lieu	Domaine
Paléo Festival	Nyon	Musique
Caribana	Crans	Musique
Rive Jazzy	Nyon	Musique
Far°	Nyon et autres	Arts vivants
Visions du Réel	Nyon et Gland	Cinéma
Jval	Begnins	Musique
Les Hivernales	Nyon (et Gland)	Musique
Poprock Festival	Gilly	Musique
Jazz au Peuple	Nyon	Musique
Variations musicales de Tannay	Tannay	Musique Classique
Bureau des questions importantes	Nyon	Pluridisciplinaire

LIEUX	Lieu	Domaine
Usine à Gaz	Nyon	Musique et arts vivants
Casino de Rolle	Rolle	Arts vivants
Théâtre de Grand-Champ	Gland	Arts vivants et musique
La Parenthèse	Nyon	Musique
Focale	Nyon	Arts visuels
EEEEH!	Nyon	Pluridisciplinaire
Théâtre de Terre Sainte	Coppet	Arts vivants



NUMÉRO	SUJET
62-2025	Adhésion de la Commune de Chéserex à Région de Nyon
	RESPONSABLE POLITIQUE
	Frédéric Mani

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Les discussions régulières entre le Comité de direction de Région de Nyon et les autorités de la Commune de Chéserex ont abouti, le 9 octobre dernier, au vote favorable du Conseil communal quant au retour de Chéserex au sein de notre association intercommunale. Selon les statuts de la Région, l'adhésion d'un membre doit être ratifiée par le Conseil intercommunal.

Contexte

La Commune de Chéserex a décidé, par vote de son Conseil communal en date du 9 octobre 2025, de solliciter son adhésion à Région de Nyon en tant que membre à part entière. Cette décision fait suite à une motion adoptée en 2024 demandant à la Municipalité de réévaluer les avantages de l'adhésion à l'association régionale. Ce préavis a été adopté par le Conseil communal le 9 octobre 2025 par 18 oui, 4 non et 7 abstentions.

Pour rappel, la Commune avait décidé de quitter l'association le 7 décembre 2017, principalement pour des raisons d'ordre politique et budgétaire. Chéserex a été membre de Région de Nyon jusqu'au 31 décembre 2019, tenant compte du délai statutaire pour le retrait.

En 2024, le contexte intercommunal et régional ayant évolué, le Conseil communal a réexaminé cette décision. La dynamique de la Région, les projets en cours et les bénéfices de la mutualisation ont été jugés suffisamment convaincants pour proposer un retour comme membre actif dès 2026.

Objet de l'action proposée

Le Comité de direction soumet formellement au Conseil intercommunal la requête de la Commune de Chéserex d'adhérer à Région de Nyon, selon l'art. 43 des statuts de l'association, qui stipule qu'il revient au Conseil intercommunal de ratifier cette adhésion. Celle-ci sera donc effective à la suite du vote positif du Conseil intercommunal.

La Municipalité de Chéserex étant désormais autorisée par son Conseil communal à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour cette adhésion, le Comité de direction propose au Conseil intercommunal une entrée de Chéserex au 1^{er} janvier 2026.

Après la ratification de l'adhésion par le Conseil intercommunal, l'annexe 1 des Statuts sera complétée. L'annexe 2 (Communes adhérentes au but optionnel - DISREN) reste inchangée, la Commune de Chéserex présentera un préavis pour rejoindre le DISREN dans un second temps.

Chéserex disposera de 3 voix au Conseil intercommunal¹ : 1 voix de délégué du Conseil communal et 2 voix de délégué à la Municipalité, selon les dispositions de l'article 10 des statuts de Région de Nyon. La délégation communale sera assermentée lors de la séance du Conseil intercommunal suivant leur désignation par les instances locales.

Financement

L'adhésion de Chéserex implique une contribution annuelle calculée selon les règles applicables à tous les membres. Ainsi la Commune participera financièrement à l'association intercommunale à hauteur de CHF 23 par habitant·e dès l'exercice 2026.

La Région intégrera ces montants dans le budget 2026, sous la rubrique « recettes de cotisations communales ». La quote-part de Chéserex sera précisée dans le projet de budget, une fois l'adhésion ratifiée.

Calendrier

09.10.2025	Décision du Conseil communal de Chéserex
30.10.2025	Dépôt du préavis au Conseil intercommunal
10.12.2025	Examen et vote du Conseil intercommunal
01.01.2026	Entrée en vigueur de l'adhésion de Chéserex à Région de Nyon

Communication

La Région de Nyon valorisera cette adhésion via sa communication et mettra à jour ses supports (notamment le site internet) pour y inclure Chéserex.

Conclusion

Le Comité de direction estime que le retour de Chéserex au sein de l'association constitue une évolution positive pour la Commune et pour l'ensemble des membres.

Il s'agit également d'un signal très positif pour toutes les communes membres qui participent de manière solidaire et avec des forces unies à la réalisation des différentes démarches et projets intercommunaux au bénéfice de tout le territoire. Dans le préavis municipal, il a été relevé qu'il y a plus d'avantages à être partie prenante de la Région que d'y être extérieur.

Ainsi le Comité de direction recommande au Conseil intercommunal de ratifier cette adhésion selon les conditions ordinaires prévues par les statuts

Avec l'adhésion de Chéserex, la Région comptera alors 42 communes représentant 90% de la population du district.

¹ Au 31.12.2020 (date de référence pour la législature 2021-2026), la Commune de Chéserex comptait 1248 habitant·es selon Statistique Vaud - [Fiche-population-2020.pdf](#)

Décision du Conseil intercommunal

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal

vu le préavis du Comité de direction 62-2025 relatif à la demande de ratification de l'adhésion de la Commune de Chéserex à l'Association intercommunale Région de Nyon,

ouï le rapport de la Commission ad hoc,

attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide de ratifier l'adhésion de la Commune de Chéserex à l'association intercommunale Région de Nyon dès le 1^{er} janvier 2026.

Ainsi délibéré par le Comité de direction dans sa séance du 23 octobre 2025, pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal.

AU NOM DU COMITÉ DE DIRECTION

Frédéric Mani
Président

Boris Mury
Secrétaire général